

COMMUNE DE MONTBAZON (37)

Révision du Plan Local d'urbanisme

Diagnostic écologique

Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 037-213701543-20251020-037154062_20251-DE



Rapport de présentation - Tome 2 Enjeux biodiversité

Vu pour être annexé à la délibération du 16 octobre 2025,
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Montbazon,

Le Maire,

Sylvie Giner



ARRÊTÉ LE : 06-02-2025

APPROUVÉ LE : 16-10-2025

Commune de MONTBAZON (37)

Révision du Plan Local d'urbanisme

Diagnostic écologique

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 037-213701543-20251020-037154062_20251-DE



Enjeux biodiversité – version 01

Commune de Montbazon

Version	Date	Description
Enjeux biodiversité – version 01	16/10/2025	Evaluation environnementale - enjeux biodiversité - de la commune de MONTBAZON (37)

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Georgie GIRAudeau – Chargée d'étude Nicolas JAULIN – Chargé d'étude	16/10/2025

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE	7
1.1 Cadre réglementaire encadrant la biodiversité.....	8
1.1.1 Protection des espèces	8
1.1.2 Les études réglementaires (impact et dérogation)	9
1.2 Données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels » à l'échelle de la commune.....	10
1.3 Contexte écologique à l'échelle de la commune.....	13
1.4 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle communale.....	17
CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES SECTEURS POTENTIELLEMENT OUVERTS A L'URBANISATION	24
2.1 Présentation des secteurs étudiés	25
2.2 Analyse par secteur – enjeux liés à la biodiversité.....	27
2.2.1 Secteur « Le Clos de l'Image »	27
2.2.2 Secteur « rue de Beauregard »	36
2.2.3 Secteur « rue des Lacs d'Amour »	44
2.2.4 Secteur « rue de la Cochardie »	53
2.3 Description des mesures « ERC » préconisées	61
2.3.1 Mesures d'évitement.....	61
2.3.2 Mesures de réduction.....	62
2.3.3 Mesures de compensation	66
2.3.4 Mesures d'accompagnement (valeur ajoutée).....	66
2.3.5 Synthèse relative à l'incidence sur les habitats, la flore et la faune.....	68
CHAPITRE 3. IDENTIFICATION ET INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES RELATIFS AUX SITES NATURA 2000	69
3.1 Réseau Natura 2000	70
3.1.1 Rappel	70
3.1.2 Sites Natura 2000 sur la commune et à proximité	71
3.1.3 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire communal	73
3.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000	73
3.2.1 Analyse des raisons pour lesquelles la révision du PLU communal peut avoir ou non une incidence sur les sites Natura 2000	73
3.2.2 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000.....	74
ANNEXES 75	
Annexe 1 - Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore	76
Annexe 2 - Méthodologie d'étude relative à la faune	77
Annexe 3 - Dates de prospection écologique.....	78
Annexe 5 - Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques.....	79
Annexe 4 - Référentiels utilisés dans ce rapport.....	84
Annexe 6 - Relevés faunistiques.....	86

INTRODUCTION – DEMARCHE GLOBALE

Face aux enjeux de l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs sur la commune de Montbazon (37), la commune a décidé de soumettre de fait la procédure de modification du PLU à une évaluation environnementale. La démarche d'évaluation environnementale vise à prévenir des impacts portés sur l'environnement et à assurer une cohérence des choix en matière de planification spatiale.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbazon. Le territoire de la commune est présenté sur la prochaine carte.

Carte 1 - Localisation de la commune de Montbazon (37) p.5

Cette étude a pour objectif d'élaborer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celle-ci. Ce présent document vient alimenter l'étape 2 du volet écologique dont le processus d'élaboration est décrit ci-après.

Etape 1 - Pour un contexte écologique adapté au territoire communal et aux secteurs pressentis à une urbanisation

- **1^{er} temps :** Analyse du contexte écologique général dans lequel s'inscrit le territoire. Ceci se traduira par une étude des grandes unités paysagères et espaces remarquables et corridors composant le territoire ou communiquant avec ce dernier. Pour ce faire, documents, schémas et données disponibles (zones naturelles d'intérêt reconnu, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Zones humide du SDAGE...) seront exploités. Ce travail aboutira à une première analyse des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle communale.
- **2^{ème} temps :** Sélection des secteurs nécessitant des investigations écologiques plus avancées. Ceci se traduira par une analyse basée sur la superposition de la sensibilité écologique potentielle avec les secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux pour dégager ceux à sensibilité significative ou de taille importante justifiant une expertise écologique ciblée.

Etape 2 - Pour une intégration des enjeux écologiques des secteurs concernés par le projet de PLU

- **1^{er} temps :** Identification des enjeux écologiques sur les secteurs sélectionnés à travers la réalisation d'une étude bibliographique ciblée couplée à des prospections de terrain sur la faune, la flore, habitats naturels, et continuités écologiques. Cette étape aboutira à une hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés.
- **2^{ème} temps :** Evaluation des impacts du PLU (PADD, zonage et règlement) sur le patrimoine naturel et proposer des mesures appropriées dans la logique de la doctrine ERC (éviter, réduire, compenser). Cette étape aboutira donc à l'élaboration des mesures en question visant à maîtriser les impacts sur les milieux naturels et les espèces de la faune et la flore associées.

Etape 3 - Pour une intégration des enjeux écologiques relatifs aux sites Natura 2000 concernés par le projet de PLU (si nécessaire)

- **1^{er} temps :** Analyse et partage des enjeux écologiques relatifs aux sites Natura 2000
- **2^{ème} temps :** Evaluation des impacts du PLU (PADD, zonage et règlement) sur les éléments ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et proposer des mesures appropriées dans la logique de la doctrine ERC (de manière similaire à la démarche traitée au chapitre 2).

A noter que ce travail sera mené de manière itérative avec la collectivité afin d'aboutir à la mise en place de mesures à la hauteur des enjeux écologiques, dans le respect de la Doctrine « ERC » ; c'est-à-dire : un projet de moindre impact, donnant la priorité aux mesures d'évitement puis de réduction, somme toutes cohérentes et complémentaires. Les mesures compensatoires, si nécessaires visent à être efficaces, faisables, pérennes et à apporter un gain écologique.



Révision du PLU de Montbazon (37)

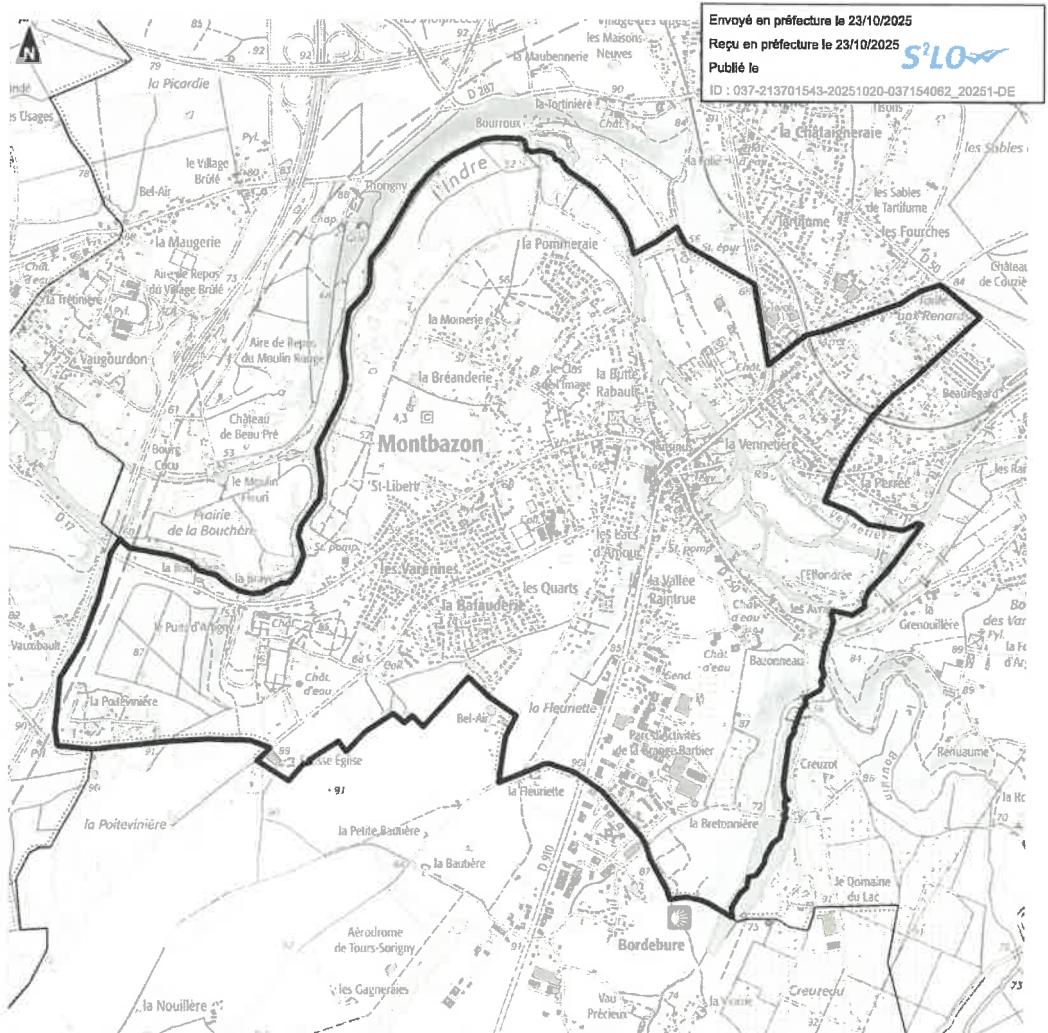
Violet écologique

Délimitation du territoire communal

 Commune de Montbazon
 Limites communales



Réalisation : Audicé Val-de-Loire - mai 2023
Sources : IGN - Cadastre - Scan 25° - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 037-213701543-20251020-037154062_20251-DE

SLOW

S²LO

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

*pour comprendre les enjeux écologiques globaux du territoire communal
et des secteurs pressentis à une urbanisation*

1.1 Cadre réglementaire encadrant la biodiversité

1.1.1 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce végétale ou animale qui bénéficie d'un statut de protection légale pour des raisons scientifiques ou de nécessité de préservation du patrimoine biologique.

Les études d'impact faune-flore sont donc tenues d'étudier la compatibilité entre le projet de Révision du Plan Local d'urbanisme en cours et la réglementation en vigueur en matière de protection de la nature ainsi que la nécessité de mettre en place ou non des mesures. Le cas échéant, le projet peut faire l'objet d'une demande de dérogation, prévue au 4° de l'article L.411.2 du Code de l'environnement.

Le tableau ci-après fait la synthèse des textes réglementaires de protection pour chacun des taxons étudiés :

Tableau 1. Synthèse des textes réglementaires de protection de la faune et la flore

Taxon	Niveau régional	Niveau national	Niveau européen
Flore	Arrêté du 19 avril 1988 et Arrêté du 1er septembre 1989 relatifs à la liste des espèces végétales protégées respectivement en région Centre Val-de-Loire, complétant la liste nationale	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Entomologie	-	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Amphibiens et Reptiles	-	Arrêté du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Avifaune	-	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 nommée directive « Oiseaux ».
Mammifères	-	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.

1.1.2 Les études réglementaires (impact et dérogation)

Les articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement imposent un régime de protection stricte des espèces protégées et de leurs habitats. Le respect de ce régime doit être l'objectif principal lors de la conception des projets voué à l'urbanisation ou à l'aménagement.

La mise en œuvre de la réglementation doit avoir ainsi pour but **le maintien, au niveau local, des populations d'espèces animales et végétales protégées concernées dans un état de conservation au moins équivalent à celui constaté avant la réalisation du projet**. Les **impacts résiduels**, après évitement et réduction, ne doivent ainsi pas entraîner de perturbations notables des cycles biologiques de ces populations.

Lors de la réalisation de l'analyse des impacts, il est impératif de s'assurer du **respect de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)**, du choix du projet de moindre impact et de la bonne prise en compte des espèces protégées dans les choix.

La méthode ERC consiste à suivre trois étapes afin d'arriver au projet de moindre impact. La première consiste à éviter au maximum d'induire des impacts par la construction et l'exploitation du projet. Si certains impacts prévisibles n'ont pas pu être évités, ils doivent être réduits. Enfin, si des impacts résiduels persistent, il s'agit de revoir le bien-fondé du projet ou si possible de compenser ces impacts résiduels de façon à garantir la pérennité de l'équilibre des populations à moyen et longs termes.

Dès lors que l'analyse des impacts conduit, malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction, à un impact sur la permanence des cycles biologiques provoquant un risque de fragilisation de la population impactée d'une ou des espèces protégées, il y a lieu de considérer que le projet se heurte aux interdictions d'activités prévues par la réglementation de protection stricte et que pour être légalement exploitables les projets doivent bénéficier d'une dérogation délivrée en application de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement (dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce(s) protégée(s)).

Le risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien en bon état de conservation de la population d'une espèce protégée prend en compte les listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) nationale et/ou régionale, les enjeux de conservation qui en résultent et une analyse de la sensibilité de l'espèce protégée et de ses populations aux effets du projet. Les exigences des politiques publiques de conservation de ces espèces (tels les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées) doivent également être intégrées à ces analyses.

De même, le projet ne doit pas empêcher les animaux de se déplacer dans les différents habitats nécessaires à l'accomplissement de leurs cycles biologiques (sites de reproduction et de repos). Ce risque de fragilisation s'appréciera à un niveau d'impact d'autant plus fort que les espèces sont dans un état de conservation dégradé.

L'objectif de la réglementation consiste à éviter autant que faire se peut les impacts sur les espèces protégées et donc in fine à réduire le nombre de situations justifiant d'une dérogation.

Pour ne pas être soumis à une demande de dossier de dérogation, l'analyse des impacts du projet doit conclure en l'absence de risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration en bon état de conservation de la population locale d'une ou plusieurs espèces protégées présentes (c'est à dire que la mortalité accidentelle prévisible ne remet pas en cause la permanence des cycles biologiques des populations concernées et n'a pas d'effet significatif sur leur maintien et leur dynamique).

1.2 Données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels » à l'échelle de la commune

Les espèces et habitats remarquables, susceptibles de se retrouver au niveau du territoire et issues de la bibliographie, sont recherchées notamment auprès des bases de données de l'INPN (OpenObs), de la base de données « Nature'O'Centre », ainsi que de la base de données locales issue de l'Inventaire de la Biodiversité Communale réalisé par l'association SEPANT [consulté le 29/11/2022].

Les données bibliographiques recueillies, à ce jour, permettent de fournir une première vue des espèces composant le territoire communal. D'après les bases de données consultées, ce sont plus de 400 espèces floristiques, 91 espèces d'oiseaux, plus de 300 espèces d'invertébrés (dont 26 odonates, plus de 120 lépidoptères et 23 orthoptères), 31 espèces de mammifères (dont 17 chiroptères), 7 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles, recensées sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2012.

L'Inventaire de la Biodiversité Communale réalisé par l'association SEPANT en 2021/2022 renseigne sur les espèces remarquables et à enjeux présentes sur le territoire de la commune. Un rapide résumé des espèces remarquables ainsi que de leurs habitats est présenté ci-après.

D'un point de vue floristique, 15 espèces présentes sur la commune sont considérées comme patrimoniales. Parmi elles se trouve la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), une espèce inscrite sur la Liste rouge de la région Centre Val-de-Loire en tant qu'espèce quasi-menacée (NT) et déterminante de ZNIEFF. De plus, cette plante est protégée dans la région. La Fritillaire pintade se développe dans les prairies humides. Néanmoins, la fermeture des milieux, l'action humaine (arrachage, drainage des forêts) menacent cette espèce. Une station est présente sur les bords de l'*Indre* dans la commune.



Photo 1. Fritillaire pintade - *Fritillaria meleagris* (© auddicé)



Photo 2. Cordulie à corps fin – *Oxygastra curtisii* (© auddicé)

Chez les insectes, une belle diversité est observée. Chez les papillons, des espèces généralistes et ubiquistes ont été principalement inventoriées. Néanmoins, des espèces liées aux milieux humides ont aussi été observées comme le Cuivré des marais, espèce patrimoniale inscrite sur liste rouge régionale. Chez les odonates, une bonne diversité est présente sur la commune. Le Gomphé de Graslin et la Cordulie à corps fin sont les deux espèces patrimoniales qui se reproduisent sur le territoire. La première est considérée « en danger » et la deuxième « vulnérable » par l'INPN. Les deux espèces d'orthoptères patrimoniales (Conocéphale des roseaux et Criquet des roseaux) sont aussi liées aux habitats humides.

Trois principaux cortèges d'oiseaux sont inventoriés sur la commune : les oiseaux liés aux milieux forestiers, aux milieux aquatiques et aux milieux urbanisés. Il s'avère que la zone boisée, le long de l'Indre, au nord de la commune est la plus riche. Le boisement « La Grande Rouge » est également une zone favorable pour les oiseaux. Différentes espèces patrimoniales fréquentent ces lieux soit pour se reproduire (Bouscarle de Cetti, Loriot d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe), soit sont de passage (Balbuzard pêcheur, Sterne pierregarin).



Photo 3. Martin-pêcheur d'Europe – *Alcedo atthis* (@gorna fr)



Photo 4. Castor d'Eurasie – *Castor fiber* (@Harald Olsen)

Chez les mammifères terrestres et semi-aquatiques, le Campagnol amphibie et le Castor d'Eurasie sont les deux espèces patrimoniales qui fréquentent la commune. Ce sont des animaux qui affectionnent les berges aquatiques et les zones humides. Ces deux espèces sont considérées comme « vulnérables » sur la liste rouge régionale.

La présence entre autres du Grand murin, du Grand rhinolophe, du Murin à oreilles échancrees, du Murin de Natterer, du Murin à moustaches, de la Sérotine commune ou de la Barbastelle d'Europe y est avérée.

D'après l'Inventaire de la Biodiversité Communale réalisé par l'association SEPANT, la forêt d'Artigny ainsi que les bords de l'Indre sont deux secteurs révélant un fort intérêt pour les chiroptères pour les espèces citées précédemment. Ces sites font partie des secteurs à enjeu à conserver. Le boisement « La Grange Rouge » ne semble accueillir que peu d'individus dû à un manque de gîtes disponibles.

Enfin concernant l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), des espèces communes sont inventoriées sur le territoire de MONTBAZON, toutes protégées.



Photo 5. Grand rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum* (@ J. -C. DE MASSARY)



Photo 6. Salamandre tachetée - *Salamandra salamandra* (@auddicé)

Leurs habitats divergent selon les espèces mais, la diversité se trouve dans les zones naturelles.

Au regard de la répartition des observations des espèces remarquables de la flore et de la faune issues des données bibliographiques communales (de 2012 à 2022), il s'avère que les plus forts enjeux se concentrent au niveau des milieux ouverts prairiaux, des boisements et des milieux humides longeant la vallée de l'Indre.

Cette richesse spécifique met en évidence l'attrait pour la commune des espèces en raison de son positionnement le long de la rivière ainsi que de sa connexion aux plaines ouvertes et aux boisements, reconnues d'intérêt écologique.

■ Autres données locales

• Inventaire de la biodiversité communale

En 2021/2022, l'Association d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) a réalisé un Inventaire de la Biodiversité Communale ayant pour objectif d'identifier les noyaux de biodiversité présents sur le territoire et les éventuels liens écologiques entre eux. Des inventaires de la biodiversité ont été réalisés et ont permis de mettre en évidence les différents cortèges d'espèces fréquentant les milieux. Ainsi, ce sont des espèces de la faune liées aux milieux urbains (Rougequeue noir, Moineau domestique, Pigeon ramier...), aux milieux boisés (Pic épeiche, Ecureuil roux...) et aux milieux humides (Martin-pêcheur d'Europe, Grenouille agile, Libellule fauve...) qui ont été inventorierées. Les espèces floristiques ont également été recensées et ont, comme pour les espèces faunistiques, révélées des espèces patrimoniales présentes sur la commune. Ces inventaires ont également mis en évidence le développement d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire telles que le Robinier faux-acacia, la Renouée du Japon ou l'Arbre à papillons.

D'après ces résultats, la SEPANT a proposé de mettre en place des préconisations de gestion, à travers des fiches-action, en faveur de la biodiversité pour son accueil et sa protection. Ces fiches-actions proposent par exemple de créer des mares dans les zones propices afin de construire un réseau de mares à travers la commune. Elles proposent également de planter des haies (de préférence multistrates) avec des essences locales de façon stratégique sur le territoire notamment pour connecter des haies ensembles et ainsi créer une trame boisée au sein des habitations ou le long de parcelles agricoles. D'autres actions sont préconisées par l'association comme par exemple la préservation des habitats ou micro-habitats notamment le long de l'Indre, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (par intervention ou par sensibilisation du grand public) ou encore l'intégration de la biodiversité dans le cadre de projets d'aménagement.

De nombreuses entités paysagères (zones humides, cours d'eau, boisements...) favorables aux espèces de la flore et de la faune se trouvent sur le territoire communal. Celui-ci est concerné par plusieurs axes de déplacements de faune, dont d'oiseaux ou de chauves-souris, comme les lisières des boisements et les réseaux de haies mais aussi des insectes et des mammifères. L'Inventaire de la Biodiversité Communale réalisé en 2021/2022 révèle la richesse spécifique de la commune ainsi que ces espèces remarquables comme : le Martin-pêcheur d'Europe, la Bouscarle de Cetti, le Cuivré des marais, le Castor d'Eurasie, la Barbastelle d'Europe ou la Fritillaire pintade.

1.3 Contexte écologique à l'échelle de la commune

Ce volet est traité dans le tome 1 du rapport de présentation

Synthèse du contexte écologique

A l'échelle du territoire communal de Montbazon (37), les enjeux écologiques sont liés à la présence d'**éléments constitutifs de la trame verte et bleue**. Selon le SRCE, la commune est concernée par diverses composantes de la TVB régionale : des réservoirs de biodiversité, zones de corridors diffus et des corridors d'importance régionale à préserver ou à remettre en bon état. Les enjeux relatifs aux continuités écologiques portent principalement sur les réservoirs de biodiversité des plaines ouvertes et des milieux aquatiques et humides inscrits au SRADDET. Il s'agit en effet des milieux humides et cours d'eau liés à la vallée de l'*Indre*, traversant le Nord de la commune d'est en ouest, des milieux bocagers et des milieux boisés associés, tels que le bois « La Grange Rouge » dans la vallée de l'*Indre* ou au niveau des « Etangs du Creuzot ». Par ailleurs, un élément majeur fragmentant le paysage est identifié également sur la commune. Il s'agit de l'autoroute A10, interceptant un réservoir de biodiversité « *l'Indre* », ainsi que le corridor écologique des milieux prairiaux lié à ce cours d'eau. Cet obstacle est identifié par le SRCE comme étant « difficilement franchissable ». Un autre obstacle du même type est identifié au niveau de la route départementale D910, identifié comme « moyennement franchissable ».

Concernant la présence de **Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR)**, seules sont concernées des « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) sur le territoire communal de MONTBAZON (37). Sur la commune, le Conseil Général (CG) en possède plusieurs au niveau de « La Grange Rouge ». La commune gère également des parcelles situées le long de la vallée de l'*Indre*. Toute la vallée de l'*Indre* du territoire de Montbazon, ainsi que des parcelles vers le quartier de l'Ilette, sont classées en zone de préemption au titre des ENS. Pour rappel, l'Espace Naturel Sensible (ENS) est un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière, mis en place dans le droit français et régi par le Code de l'Urbanisme. Les lois de décentralisation donnent en France compétence aux Départements pour mettre en œuvre des mesures de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels. Ainsi les départements peuvent contribuer à la protection de la biodiversité et des paysages dans le cadre de leurs compétences en matière d'environnement. Le Département dispose pour cela de moyens juridiques et financiers spécifiques : les zones de préemption, au sein desquelles il a une priorité d'achat des terrains mis en vente et la Taxe Aménagement (TA), mobilisable notamment pour l'acquisition foncière, la maîtrise d'usage, la réhabilitation, la gestion, l'entretien, l'aménagement pour l'accueil du public, l'animation...

Excepté ces ENS, aucune ZNIR y compris zone Natura 2000 ne se trouve à proximité immédiate des délimitations de la commune ; la plus proche étant la ZNIEFF de type I nommée « Mares des Giraudières », située à 2 km au nord-est.

La carte des zones naturelles d'intérêt reconnu et les cartes des ENS concernés sur le territoire de Montbazon sont rappelées en pages suivantes.

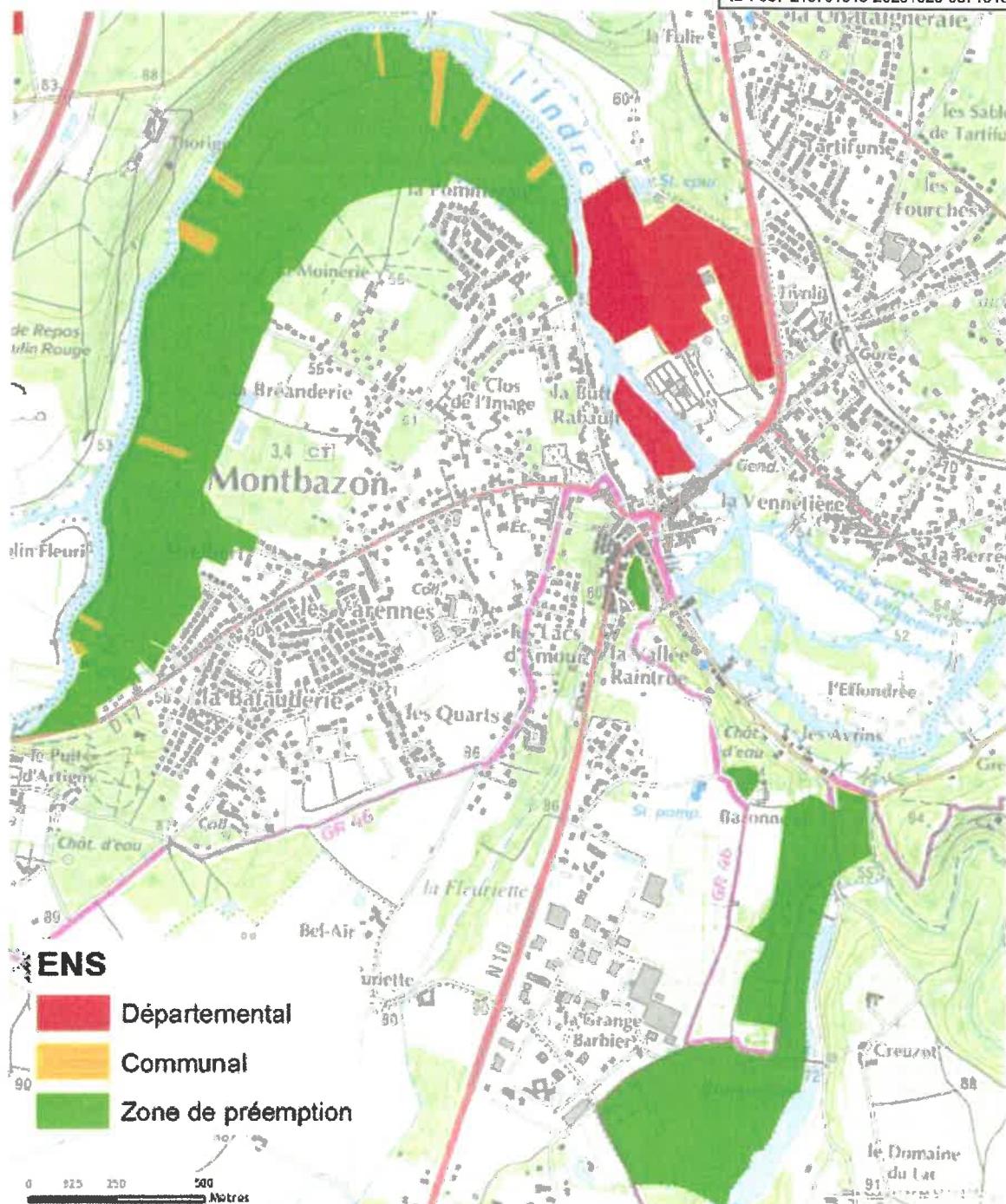
Au final, les enjeux écologiques se concentrent principalement au niveau du réseau hydrographique communal participant aux sous-trames des milieux humides et des cours d'eau, et leurs milieux

naturels associés. Ces espaces abritent des espèces et habitats remarquables. Les données bibliographiques recueillies ont d'ores et déjà dressé une première liste d'espèces remarquables de la flore et de la faune présentes sur le territoire communal. Certaines espèces sont susceptibles d'être observées sur le secteur d'étude.

Les secteurs non construits pressentis pour accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux dans le cadre du projet de PLU de Montbazon, qui rappelons-le ne sont que des secteurs de densification urbaine, sont concernés par des éléments structurants du paysage (réseau de haies, milieux boisés). De fait, **il conviendra de prendre en compte ces éléments à enjeu écologique** afin de conserver la fonctionnalité des connectivités écologiques présentes et d'identifier les espèces remarquables, notamment mentionnées dans la bibliographie sur la commune.

Il conviendra d'éviter tout impact direct et indirect relatif en particulier aux projets d'aménagement à venir et d'encourager la restauration et le renforcement des connectivités écologiques locales.

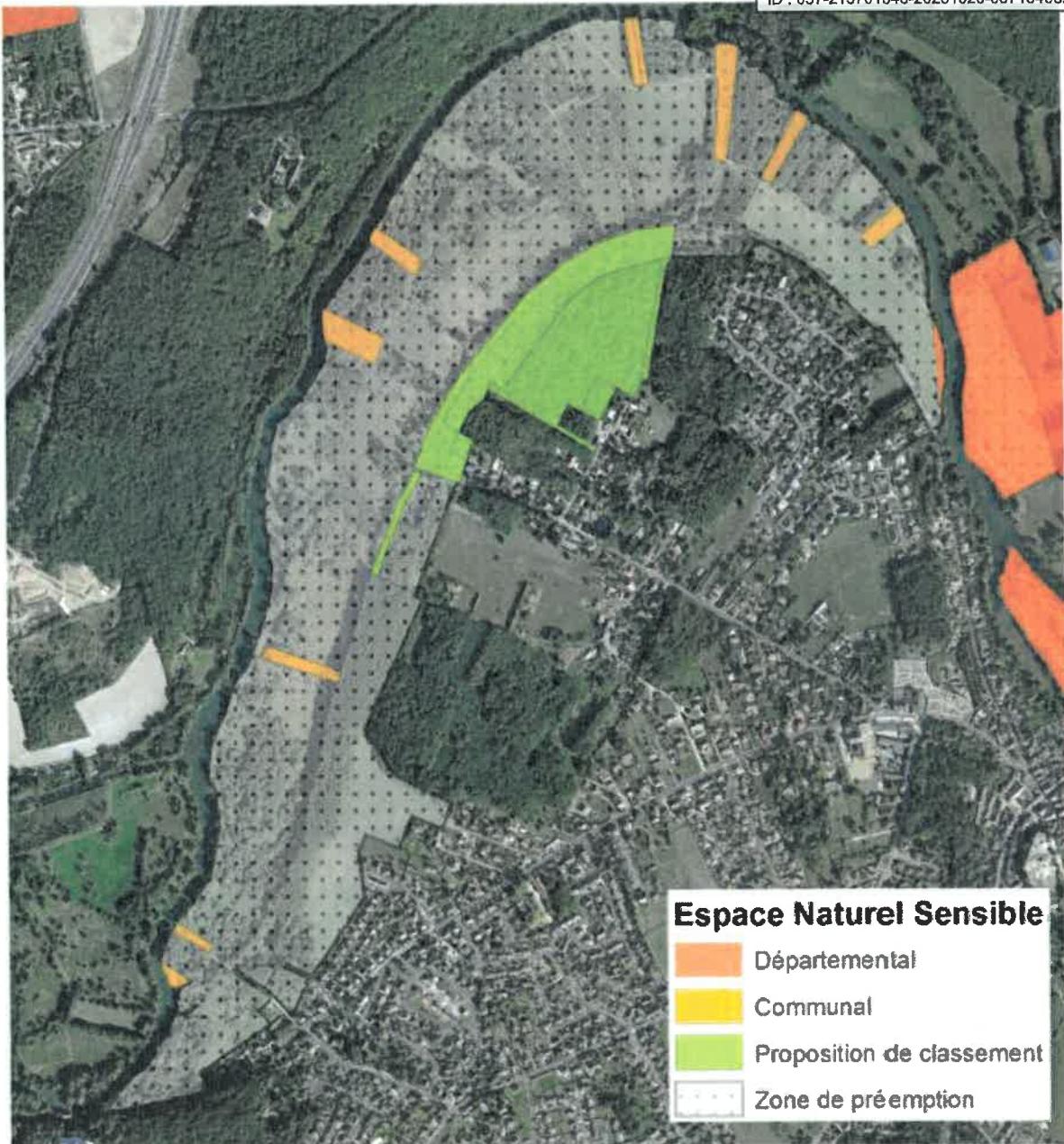
Les prospections de terrain ont été menées dans ce sens et viseront à étudier : les habitats naturels ; la faune vertébrée (mammifères, avifaune, amphibiens et reptiles) et la faune invertébrée (lépidoptères (papillons de jour), odonates (libellules), orthoptères (sauterelles, criquets, mantes), les espèces remarquables de coléoptères saproxyliques (comme le Lucane cerf-volant ou encore le Grand Capricorne) dans les habitats de prédilection de ces espèces.



Source : Conseil Général d'Indre et Loire - 2011.
Copyright : IGN - BD Topo ®



Carte 2. Gestion foncière des Espaces Naturels Sensibles - Vallée de l'Indre à Montbazon » (source : cg 37, 2012)



Source : Conseil Général d'Indre et Loire - 2012
Date d'enregistrement : 21/09/2012 Document : ENS_Montbazon_Indre.mxd

0 100 300 Mètres

Carte 3. Gestion foncière des Espaces Naturels Sensibles « Méandre de Montbazon » (source : cg 37, 2012)

1.4 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle communale

Les informations issues des données bibliographiques et des visites de terrain réalisée par des écologues permettent la hiérarchisation des enjeux écologiques potentiels à l'échelle de la commune.

Cette hiérarchisation constitue une première indication concernant le niveau d'enjeu écologique potentiel des habitats naturels composant le territoire communal. Cette hiérarchisation est menée afin d'orienter l'étape suivante, traitée en chapitre 2, qui consiste à approfondir l'état initial sur certains secteurs selon les sensibilités identifiées.

Quatre niveaux ont été définis : majeur, fort, modéré et faible. Les critères de définition des niveaux se trouvent au tableau ci-après.

Tableau 2. Niveau de sensibilité écologique et patrimonial potentiel

Enjeu écologique et patrimonial potentiel	
Majeur	Emprise d'un espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS) ; Emprise notée comme réservoirs de biodiversité au SRCE ; Habitat faiblement influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ; Habitat faiblement influencé par l'homme, potentiellement riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial
Fort	Emprise d'un espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II, ZICO, ENS, RAMSAR... ; secteur identifié comme une zone humide selon le SDAGE ou les services instructeurs ; Habitat modérément influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ; Habitat hébergeant des espèces de la flore ou de la faune d'intérêt patrimonial secondaire ou occasionnellement des végétations ou des espèces de grand intérêt patrimonial
Modéré	Habitat souvent assez marqué par l'empreinte humaine susceptible d'héberger occasionnellement des végétations et espèces d'intérêt patrimonial secondaire ; corridors écologiques diffus ou potentiels à préserver / remettre en état du SRCE ; Habitat susceptible de présenter un cortège relativement diversifié et caractéristique de cet habitat même si les espèces sont courantes et connexion potentielle : Haies, milieux bocagers, boisements, prairies permanentes
Faible	Habitat très marqué par l'empreinte humaine et peu enclin à héberger une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial

La carte ci-après illustre le gradient des enjeux écologiques présents sur la commune de Montbazon (37).

Carte 4 - Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle communale – p.18



Révision du PLU de Montbazon (37)

Volet écologique
Sensibilités écologiques potentielles

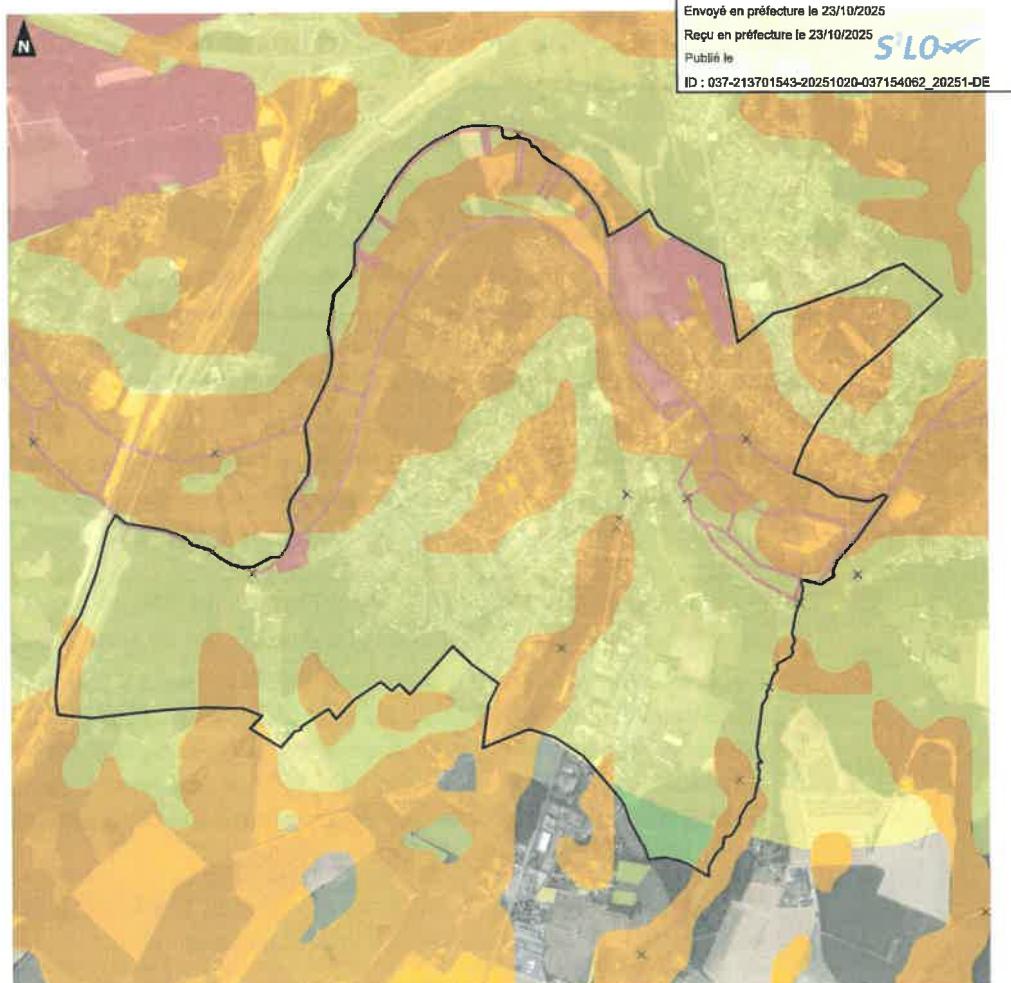
Aire d'étude
■ Commune de Montbazon

> Obstacle d'écoulement
Niveau d'enjeu écologique potentiel :
■ Majeur
■ Fort
■ Modéré
■ Faible

0 500 1 000
Mètres



©auddicé
Modélisation : Auddicé Val de Loire - octobre 2023
Sources : IGN - Photographies aériennes® © IGN - Photographies aériennes® © IGN
Copie et reproduction interdite



Ainsi, les enjeux écologiques **majeurs** se concentrent sur la moitié nord du territoire communal de Montbazon. Ceux-ci sont liés notamment à la présence du cours d'eau *l'Indre* et de ses milieux associés (prairies humides, milieux bocagers, boisements). De par la présence de ces milieux, la vallée de *l'Indre* offre une belle diversité d'espèces et d'habitats d'intérêt écologique.

Par ailleurs, plusieurs zonages de zones humides identifiés au SDAGE correspondent à des éventuels connectivités écologiques ou zones riches en biodiversité ; ils constituent à ce titre des enjeux écologiques **potentiels forts** au même titre que les ZNIEFF présentes sur et aux abords de la commune : les Espaces Naturels Sensibles se concentrant aux abords du cours de d'eau de *l'Indre* et la ZNIEFF de type I nommée « Mares des Giraudières », située à 2 km plus au nord-est.

La trame bleue et verte (TVB) est bien représentée sur le territoire de Montbazon. Des corridors diffus à préciser localement des milieux aquatiques et humides, reconnus au niveau régional (SRADDET Centre), concernent la majorité du territoire communal. Un corridor secondaire a également été identifié comme traversant la ville de nord au sud, avant de rejoindre la vallée de *l'Indre* vers le quartier de l'Ilette. Des zones de préemption en devenir de parcelles classées en « Espaces Naturels Sensibles » sont présentes au sein de la commune, le long de la vallée de *l'Indre*, vers le quartier de l'Ilette ainsi qu'au niveau des boisements de « La Grange Rouge ». Ces éléments, ainsi que les autres **secteurs boisés et prairies permanentes**, sont considérés en enjeux écologiques potentiellement **modérés**, dans la mesure où ils constituent des espaces susceptibles de constituer des espaces relais lors de déplacement de la faune et/ou d'abriter des espèces remarquables. Ces milieux occupent une grande partie du territoire communal.

A noter que le territoire de Montbazon se constitue d'un cœur urbain en son centre, où des haies arbustives ou arborées telles que les plantations dans les jardins des particuliers peuvent être déconnectées et être notamment mobilisées dans le cas du renforcement de la TVB communale. Des éléments fragmentants et des espèces exotiques envahissantes restent aussi présents sur la commune, pouvant dégrader l'état de conservation des milieux naturels.

A ce stade de l'étude et compte tenu des sensibilités écologiques potentielles du territoire, il conviendra dans le cadre du présent projet de révision du PLU de MONTBAZON (37) :

- d'éviter tout impact direct et indirect sur les **milieux aquatiques** en particulier les cours d'eau et d'encourager la **restauration des mosaïques de milieux humides** associées aux vallées et étangs ;
- d'éviter tout impact sur les **éléments présentant une sensibilité écologique forte à majeurs** et de porter une attention particulière aux **aménagements fragmentant, susceptibles de réduire les connections** avec ces derniers. En effet le déplacement est nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique de bon nombre d'espèces fréquentant ces milieux (oiseaux, mammifères dont chauves-souris, amphibiens) et en particulier celles inféodées aux zones en eau et humides situées au sein de ces réservoirs (odonates, poissons...) ;
- de porter une attention particulière aux **éléments présentant une sensibilité modérée** et notamment aux **lisières forestières et potentielles cavités** susceptibles d'abriter des espèces protégées, notamment situées aux abords du château (« rue du château » ; « rue des moulins ») et au sein de la vallée de *l'Indre*. Une réflexion à l'échelle du territoire sur la **préservation des éléments à enjeux et leurs abords** pourrait être également menée ;

- de porter une attention particulière à toute parcelle à topographie élevée susceptible d'accueillir une végétation des milieux ouverts tels que les pelouses sèches.

Ces premiers éléments permettent d'alimenter le travail d'identification des secteurs de prospection.

1.4.1.1 Sélection des secteurs nécessitant des investigations écologiques

■ Présentation des secteurs étudiés en vue d'une urbanisation ou de projets d'aménagement vis-à-vis des sensibilités écologiques communales

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de MONTBAZON (37), des secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été identifiés au sein de l'enveloppe urbaine existante. Le projet de PLU ne présente aucune extension urbaine.

Il s'agit des secteurs suivants :

- Les terrains mobilisables identifiés par le diagnostic foncier, à savoir :
 - des terrains mobilisables ou densifiables à vocation d'habitat ;
 - des sites potentiels de renouvellement urbain ;
 - des terrains stratégiques ;
 - des terrains mobilisables pour autres vocations telles que la vocation économique ou d'équipement, l'enjeu touristique ou encore l'enjeu agricole ;

■ Analyse des secteurs étudiés au regard des sensibilités écologiques potentielles communales

La superposition des secteurs ciblés pour être densifiés avec la hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles, illustrées précédemment, offre une première approche des enjeux associés à ces derniers. En particulier, elle permet de mettre en perspective les potentielles zones à enjeux écologiques ; ces dernières quelle que soit leur taille, seront ciblées dans la suite de cette étude.

Le tableau ci-après fournit pour chaque secteur identifié par la commune :

- l'analyse des impacts potentiels au regard de la sensibilité écologique des parcelles en question ;
- les mesures d'évitement mises en place/ à mettre en place dès à présent afin d'éviter les impacts sur les secteurs à plus forte sensibilité écologique ;
- des indications quant aux prospections à mener au regard des mesures d'évitement d'ores et déjà prises. Ce travail sera mené dans le but de préciser localement les enjeux écologiques pour ensuite proposer des mesures adaptées au contexte dans la logique de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser ».

Tableau 3. Analyse des impacts des secteurs susceptibles d'être densifiés vis à vis de la sensibilité écologique potentielle

Niveau de sensibilité écologique potentielle	Secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation	Niveau d' impact brut potentiel	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement*	Niveau d' impact résiduel*	Action à mener en matière de prospection
Majeur	<i>Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est identifié sur ce niveau de sensibilité écologique</i>					
Fort	Secteur prairial situé au nord-est de la commune, enclavé de boisements matures d'essences mixtes	Très faible à fort	Sur les secteurs à <u>sensibilité écologique potentielle forte</u> , l'aménagement futur du secteur peut avoir, selon sa nature et le contexte local, un impact brut très faible à fort en matière de destruction d'habitats et d'espèces et d'impact indirect en matière de dérangement.	ME1 : Secteurs d'ores et déjà évités en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité...) favorables à la faune et la flore. Dans le cas où la ME1 n'est pas appliquée, des prospections sont à mener.	Négligeable Très faible à fort	Aucune prospection à mener sur ces secteurs Réaliser des prospections permettant d'identifier les enjeux locaux en matière d'espèces (faune et flore), d'habitats d'espèces associés et de continuités écologiques.
Modéré	Secteurs et ensemble de secteurs connexes supérieures ou égales à 1000 m ² dans la zone U et dans les secteurs définis comme constructibles, situés au sein d'un corridor diffus à préciser localement, inscrit au SRCE Centre	Très faible à fort	Sur les secteurs à <u>sensibilité écologique potentielle modéré</u> , l'aménagement futur du secteur peut avoir, selon sa nature et le contexte local, un impact brut très faible à fort en matière de destruction d'habitats et d'espèces et d'impact indirect en matière de dérangement.	ME1 Dans le cas où la ME1 n'est pas appliquée, des prospections sont à mener.	Négligeable Très faible à fort	Aucune prospection à mener Réaliser des prospections comme noté ci-dessus
Faible	Secteurs ou ensemble de secteurs connexes supérieures ou égales à 1000 m ² dans la zone U et dans les secteurs définis comme constructibles	Très faible à fort	Sur les secteurs à <u>faible sensibilité écologique potentielle</u> , certains secteurs sont de <u>taille moyenne ou connectés</u> à d'autres milieux naturels à semi-naturels. L'aménagement futur du secteur peut avoir, selon le contexte local, un impact brut très faible à fort qu'il convient de préciser.	ME1 Dans le cas où la ME1 n'est pas appliquée, des prospections sont à mener.	Négligeable Très faible à fort	Aucune prospection à mener Réaliser des prospections comme noté ci-dessus

Niveau de sensibilité écologique potentielle	Secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation	Niveau d'impact brut potentiel	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement*	Niveau d'impact résiduel*	Action à mener en matière de prospection
	<i>Ici, aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est identifié sur ce niveau de sensibilité écologique</i>	Très faible	Sur les secteurs à <u>faible sensibilité</u> écologique potentielle, les secteurs de densification urbaine (<u>dents creuses</u>) de faible taille, isolés d'autres milieux naturels à semi-naturels, se composent d'habitats très largement peu diversifiés et abritant des espèces communes ou non indigènes. A cet effet, l'impact brut potentiels est qualifié de très faible.	-	Négligeable	Aucune prospection à mener spécifiquement sur ces secteurs

Compte-tenu de la sensibilité écologique de la commune et du projet de la révision de son PLU connu à ce stade (c'est-à-dire avant les mesures « ERC »), le travail de prospection a été mené sur des secteurs susceptibles d'être densifiés ayant un potentiel impact brut significatif, ceci afin d'affiner ces premières conclusions. Ce travail est présenté dans le prochain chapitre.

Carte 5 - Secteurs étudiés en vue d'une urbanisation ou d'un aménagement nouveau et sensibilité écologique potentielle communale - p. 23



Révision du PLU de Montbazon (37)

Volet écologique

Périmètre de prospection
Sensibilités écologiques potentielles

Aire d'étude

■ Site d'étude

□ Commune de Montbazon

✖ Obstacle d'écoulement

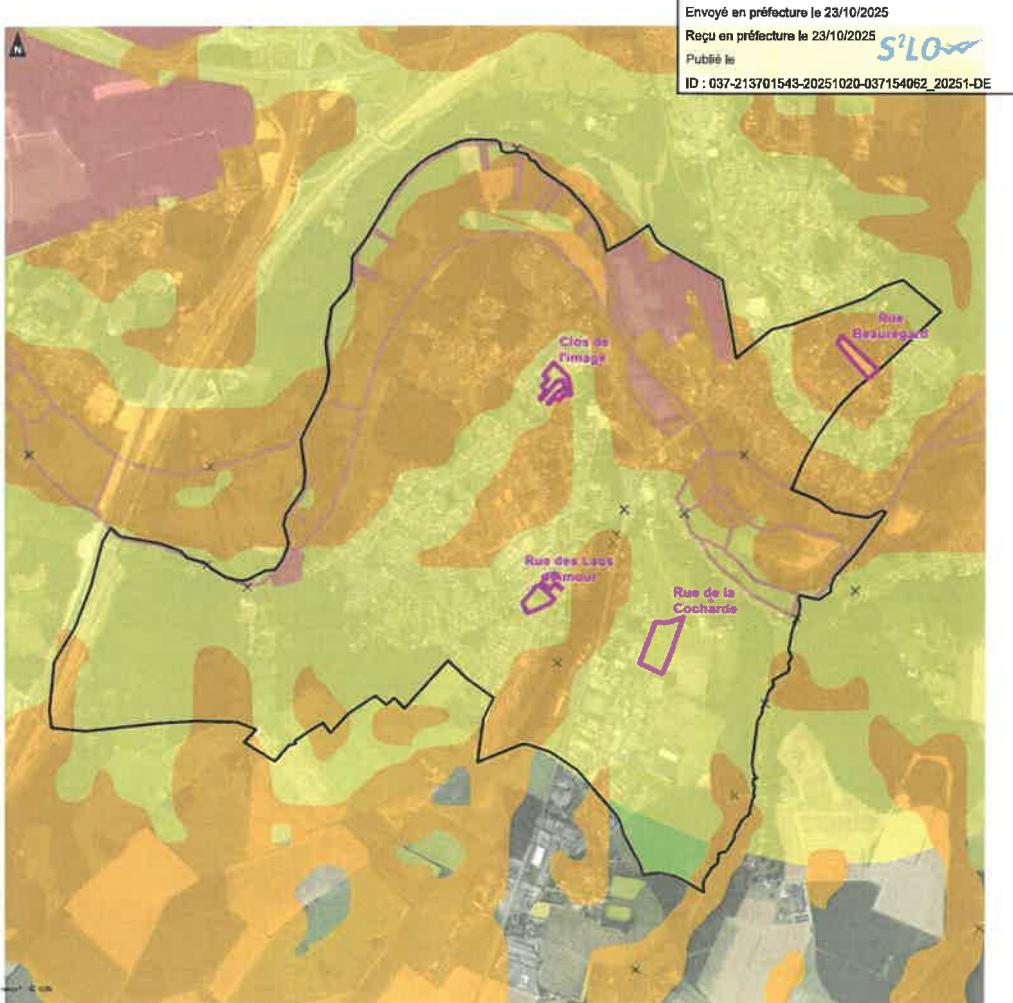
Niveau d'enjeu écologique potentiel :

■ Majeur

■ Fort

■ Modéré

■ Faible



CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES SECTEURS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DENSIFICATION

Pour préciser les enjeux écologiques sur les secteurs pouvant faire l'objet d'une densification au sein du tissu urbain

2.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, plusieurs secteurs susceptibles d'être densifiés au sein du tissu urbain ont été étudiés.

Ces secteurs qui constituent le périmètre d'étude ont fait l'objet d'une analyse écologique et d'investigations de terrain portant sur la faune, la flore remarquable et les habitats naturels. L'objectif ici est d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel des secteurs retenus dans la révision du PLU.

La prochaine carte permet de situer ces secteurs sur le territoire communal.

Carte 6 – Périmètre de prospection p. 26

Ces secteurs sont présentés ci-après sous forme de fiches :

1. Secteur « Le Clos de l'Image » ;
2. Secteur « rue de Beauregard » ;
3. Secteur « Rue des Lacs d'Amour » ;
4. Secteur « rue de la Cochardie ».

Sur ces fiches, les éléments suivants seront fournis :

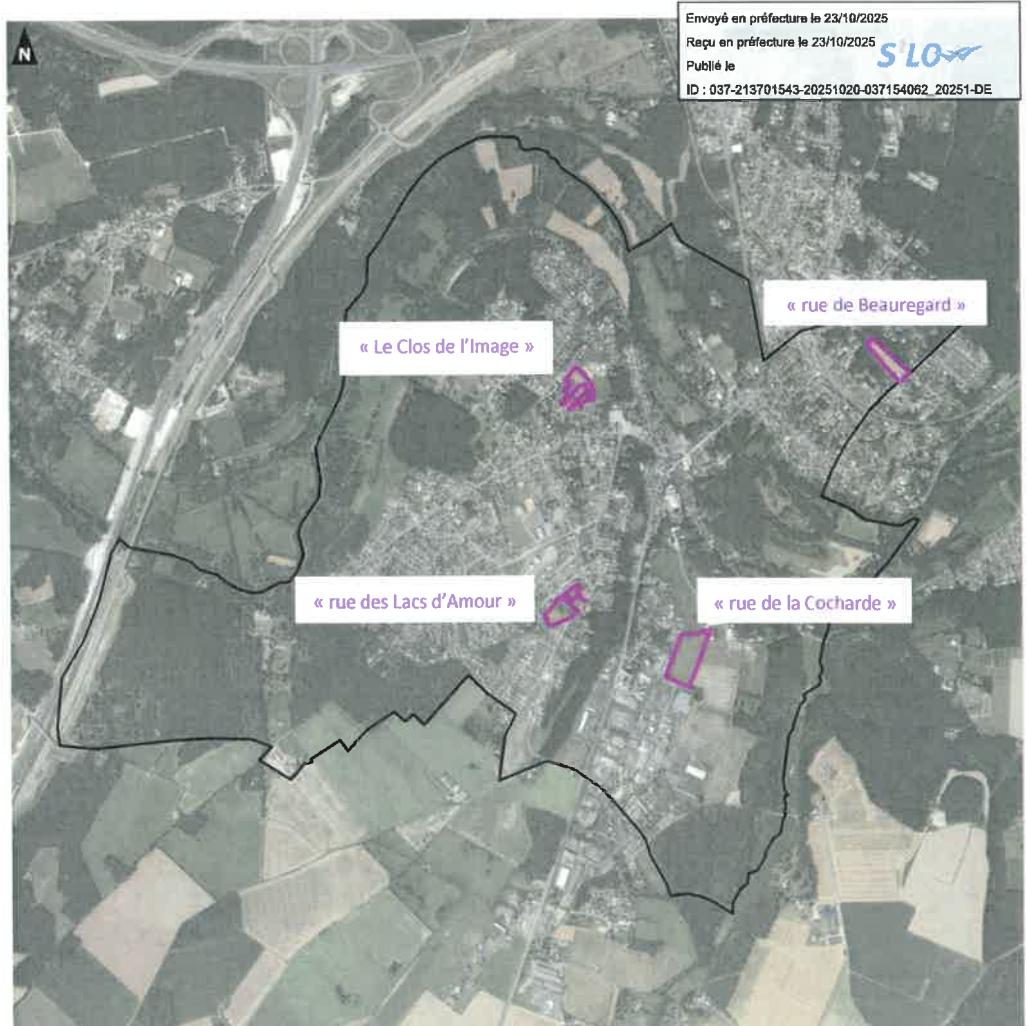
- les enjeux écologiques ;
- les impacts bruts du projet de PLU ;
- les mesures associées ;
- les impacts résiduels du PLU.



Révision du PLU de Montbazon (37)

Volet écologique
Périmètre de prospection

Aire d'étude
Site d'étude
Commune de Montbazon



2.2 Analyse par secteur – enjeux liés à la biodiversité

2.2.1 Secteur « Le Clos de l'Image »

2.2.1.1 Etat initial

■ Flore et habitats naturels

• Données bibliographiques spécifiques au secteur

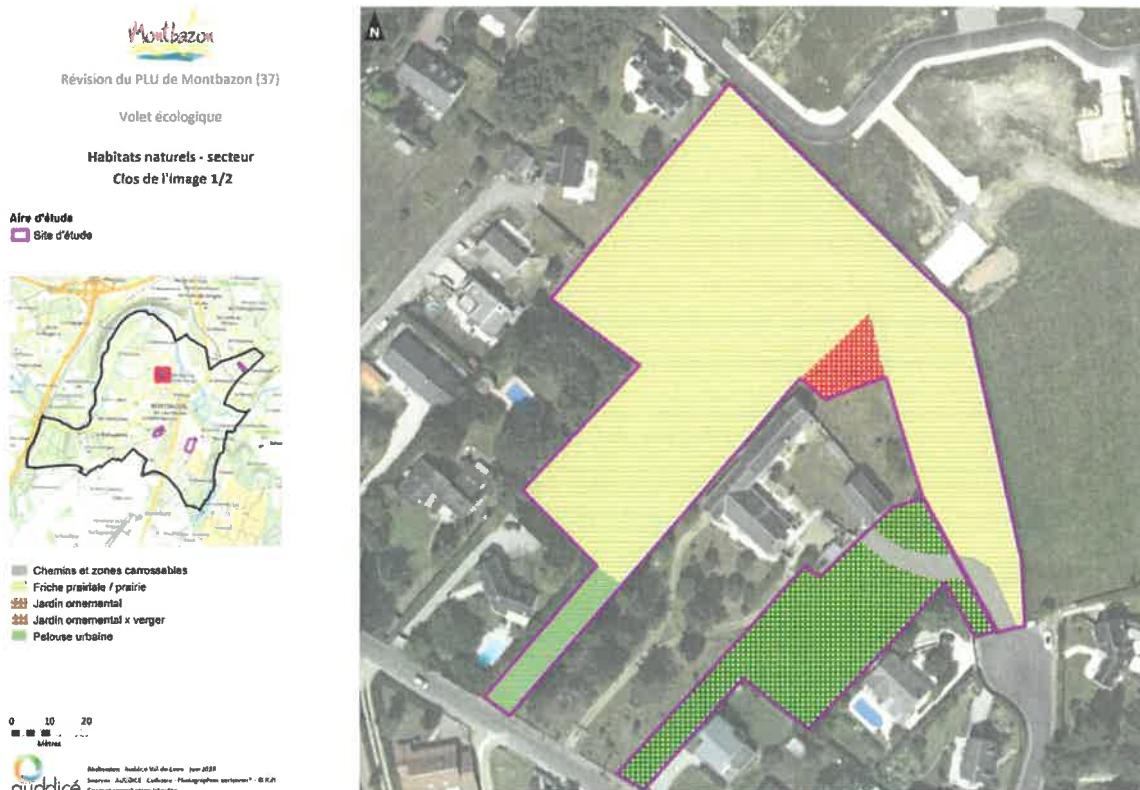
Les bases de données naturalistes recensent plus de 400 espèces végétales sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2012. La majorité de ces espèces sont communes dans la région à l'exception de 15 espèces considérées comme patrimoniales avec notamment 3 espèces menacées au niveau régional : Hydrocharide morsure-des-grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*, espèce classée « VU » sur la liste rouge régionale (LRR)), Marrube commun (*Marrubium vulgare*, classée « CR » sur la LRR) et Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*, classée « EN » sur la LRR).

Signalons qu'aucune donnée floristique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « Le Clos de l'Image » se compose d'une dominance de milieux ouverts gérés à des fins de loisirs et d'ornementation associée à une habitation située au centre du lieu nommé « Le Clos de l'Image » : jardin ornamental, potager, verger, etc. Ces habitats correspondent majoritairement à des habitats relativement courants au sein de zones urbanisées.

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont cartographiées ci-après, puis données à la suite.



Carte 7. Habitats naturels - secteur « Le Clos de l'Image »

Milieux ouverts gérés à des fins agricoles



Photo 7. Friche prairiale / prairie, sur site

• Friche prairiale / prairie (EUNIS : E2.61)

La majorité du secteur présente une végétation associée aux friches prairiales. Cette végétation se compose d'une strate herbacée dominée par des poacées prairiales comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), et sont accompagnées d'espèces caractéristiques des friches comme le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou encore le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ;

Milieux gérés à des fins de loisirs/d'ornement

• Pelouse urbaine (EUNIS : E2.64)

Compte-tenu de la gestion appliquée, la strate herbacée est courte (10 cm) et moyennement diversifiée. Elle est dominée par l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) accompagnés d'espèces adaptées aux piétinement et tontes fréquentes (comme la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ou la Pâquerette (*Bellis perennis*)) ;



Photo 8. Pelouse urbaine, sur site

• Jardin ornemental / Jardin ornemental x verger (EUNIS : I2.21 /x G1.D4)

Cet habitat domine sur le secteur. On y observe une flore indigène spontanée peu représentée. Le cortège floristique de la strate herbacée est peu diversifié et commun. Il se compose d'espèces adaptées au piétinement et aux tontes fréquentes de manière similaire aux pelouses urbaines. On peut citer le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) ou la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*). Une strate arbustive et arborée, peu recouvrante, est également présente et est composée pour l'essentiel d'essences plantées indigènes ou d'ornement, telles que le Sorbier des oiseaux. Une portion de verger a été observée au centre du secteur. Il abrite des espèces plantées (arbres fruitiers) accompagnées sur les marges de quelques annuelles comme la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*) ;



Photo 9. Jardin ornemental x verger, sur site

Milieux artificiels à végétation très lacunaire

• Chemins semi-carrossables (EUNIS : J4.2)

Des surfaces semi-carrossables, sans végétation significative, sont présents sur le secteur. Par nature, ces habitats présentent une



Photo 10. Chemin semi-carrossable, sur site

fonctionnalité faible pour la flore. A noter qu'un muret en pierres et des bâtis sont présents en bordure immédiate du secteur.

- **Synthèse des enjeux**

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale à statut de protection ou de conservation particulier n'a été identifié sur le secteur « Le Clos de l'Image ».

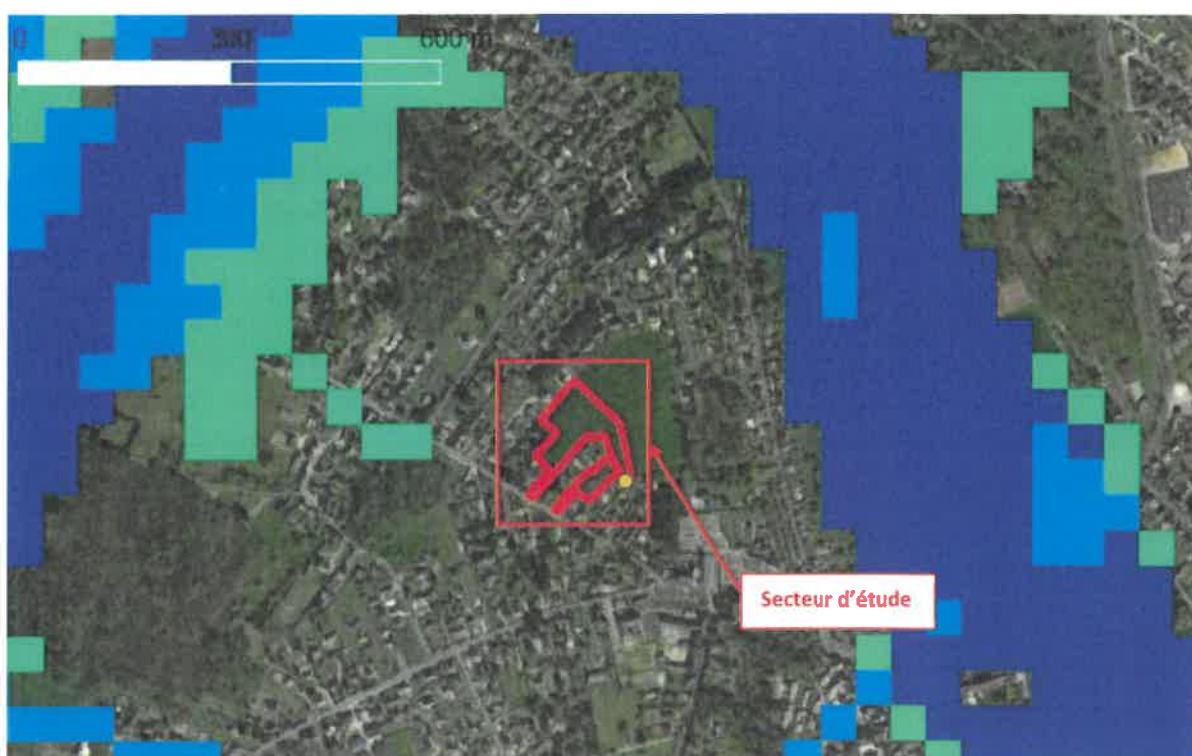
Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place dans les secteurs étudiés, les enjeux relatifs à la flore et aux habitats sont considérés comme faibles sur ce secteur.

- **Zones humides**

- **Données bibliographiques spécifiques au secteur**

La prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne indique la présence de zones humides potentielles sur une large partie du territoire communal de MONTBAZON (37).

Signalons qu'aucune zone humide ne semble concerner spécifiquement ce secteur selon cette prélocalisation (cf. carte ci-après).



Carte 8. Prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne – secteur « Le Clos de l'Image »

- **Prospections de terrain**

Lors de notre passage, la végétation inventoriée sur le secteur n'est pas une végétation révélatrice de zones humides.

D'un point de vue pédologique, la présence ou l'absence de zone humide n'a pas été vérifiée.

■ Faune

• Données bibliographiques

Les données bibliographiques mentionnent la présence de plus de 300 espèces d'invertébrés (dont 26 odonates, plus de 120 lépidoptères et 23 orthoptères), 91 espèces d'oiseaux, 31 espèces de mammifères (dont 17 chiroptères), 7 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles, recensées sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2013.

Au regard des habitats en place sur le secteur et des milieux à proximité, certaines espèces remarquables sont susceptibles de fréquenter les milieux ouverts et les milieux semi-fermés pour se reproduire et/ou s'alimenter. Il s'agit potentiellement de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*). Les milieux arborés sont quant à eux susceptibles d'abriter des espèces telles que le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou encore le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), des espèces remarquables communes des zones urbanisées. La base de données indique aussi la présence d'espèces protégées somme toute communes susceptibles de fréquenter ce secteur comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), les passereaux ubiquistes et des jardins (Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs* ...) ou les reptiles tels que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Signalons qu'aucune donnée faunistique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « Le Clos de l'Image » se compose principalement de milieux ouverts avec sur sa partie sud-ouest, des milieux semi-fermés arborés typiques des zones urbanisées : la présence d'un jardin ornemental et d'un verger (milieux semi-fermés) constitue des milieux d'intérêt pour certaines espèces remarquables du cortège des milieux arbustifs à arborés.

Les inventaires faunistiques réalisés sur les parcelles et ses abords proches ont permis l'identification de 24 espèces (17 espèces d'oiseaux, 6 espèces d'insectes et une espèce de reptiles). La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes qui ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier en région Centre Val-de-Loire (liste rouge régionale). Seules quelques espèces remarquables ont été recensées dans le secteur étudié. Les principaux intérêts faunistiques du secteur associés sont notés ci-après.

Reptiles

La présence du **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*), une espèce de reptiles non patrimoniale mais protégée sur le territoire national. L'espèce occupe le secteur en tant que zone de repos et de reproduction. Les individus se concentrent aux niveaux des murets en pierres sèches, associés au verger (centre du secteur).

Ces habitats garantissent à l'espèce des zones de refuge et des lieux de thermorégulation aux individus.

A noter que les habitats de vie (zone de reproduction et de repos) de l'ensemble de cette espèce sont protégés. L'espèce ne présente cependant pas de réel enjeu de conservation pour la région.



Photo 11. Lézard des murailles - *Podarcis muralis* (auddicé)

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont 2 espèces présentent un statut de protection et/ou de conservation dans la région Centre Val-de-Loire : 2 espèces liées aux milieux anthropisés. Il s'agit de l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) et de l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*).

Ces deux espèces sont classées quasi-menacées « NT » à l'échelle nationale. Ces espèces ont été observées uniquement en vol et en alimentation/chasse ponctuellement au niveau des milieux ouverts ; le secteur ne constitue pas un enjeu particulier. Ces individus se reproduisent probablement au niveau du bâti de proximité.

Autres groupes

Aucune espèce remarquable des autres groupes n'a été identifiée sur le secteur ; des zones restent potentiellement favorables à leur reproduction (milieux arbustifs à arborés). En effet, des espèces remarquables anthropophiles ou liée aux milieux semi-fermés restent susceptibles de fréquenter le secteur en tant que zone d'alimentation, de transit et de reproduction potentielle (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes).

Il s'agit notamment de la présence potentielle de l'Ecureuil roux, du Hérisson d'Europe ou encore des espèces de chauves-souris protégées au niveau des éléments structurants et des milieux ouverts (territoire de chasse probable de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), une espèce gîtant dans les zones urbanisées des communes rurales).

Etant donnée la pression d'inventaire limitée, soit le nombre de sorties sur site pour la réalisation des inventaires sur un cycle de vie complet (une année), des potentialités écologiques ont ainsi été considérées au niveau du jardin ornemental et du verger de la partie sud du secteur.

• Synthèse des enjeux & potentialités écologiques pour la faune

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur le secteur étudié, les enjeux faunistiques du secteur apparaissent globalement **faibles à potentiellement modérés**, au niveau du verger à proximité des milieux bâties du secteur (présence d'un muret en pierres sèches et bâtiment aux abords immédiats). Ces milieux constituent des habitats de reproduction et de repos de reptiles communs protégés (Lézard des murailles), identifiés durant les inventaires.

Il conviendra d'éviter tout impact sur les milieux bâties et d'y associer une bande tampon herbacée gérée de manière extensive, afin de restreindre les perturbations des espèces.



Photo 12. Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum* - et ses habitats d'alimentation favorables sur site (J. DAUBIGNARD ; auddicé)

■ Connectivités écologiques

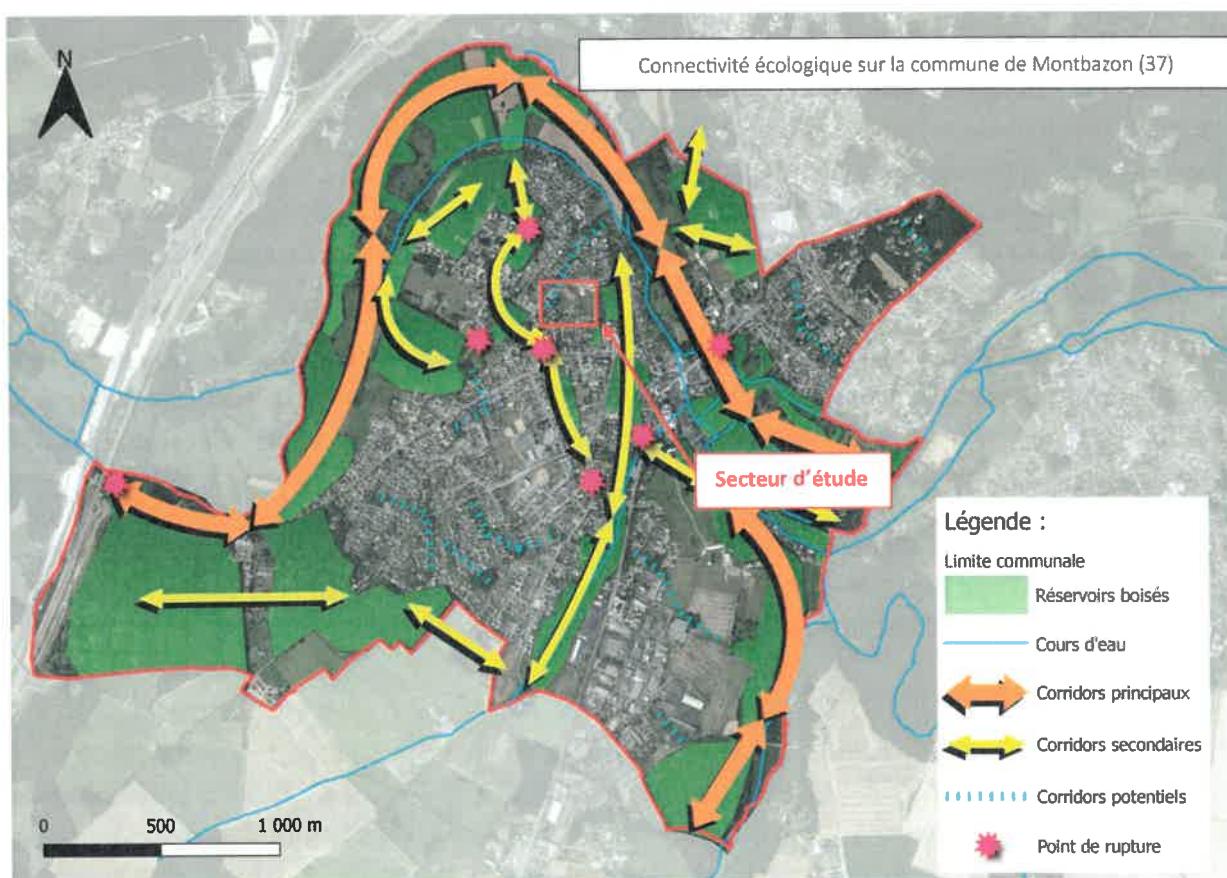
• Données bibliographiques

La commune est concernée par diverses composantes identifiées au SRCE de Centre Val-de-Loire avec notamment une grande portion du territoire communal concernée par des « corridors diffus » à préciser au niveau de Montbazon.

Le secteur étudié ici est directement concerné par cet élément mentionné au SRCE. En revanche, aucun réservoir de biodiversité n'est indiqué sur le secteur

• Prospections de terrain

L'étude des documents et les prospections menées à l'échelle de la commune dans le cadre de cette étude ont permis d'identifier des axes favorables aux déplacements des espèces (cf. carte ci-après).



Carte 9. Localisation des connectivités identifiées sur la commune - Secteur « Le Clos de l'Image » (auddicé Val-de-Loire)

Le secteur n'est pas directement concerné par des connectivités écologiques reconnues d'intérêt significatif à l'échelle régionale.

Seul un corridor potentiel favorable aux déplacements de la biodiversité au sein de la trame verte urbaine est identifié plus au nord-ouest du secteur (hors périmètre).

• Synthèse des enjeux

Aucun enjeu de conservation particulier n'est identifié sur le secteur en termes de connectivités écologiques.

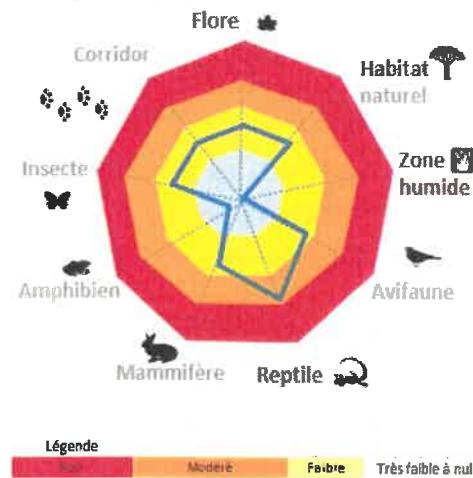
En revanche, des éléments structurants participant potentiellement à la trame verte communale se trouvent aux abords immédiats (nord-ouest) du secteur. Il conviendra d'éviter tout impact sur ces milieux et de maintenir d'une bande tampon enherbée le long de ces éléments.

■ Synthèse globale des enjeux écologiques

Carte 10. Hiérarchisation des enjeux écologiques – secteur « Le Clos de l'Image »



Diagramme des enjeux écologiques potentiels par groupe étudié



Enjeu majeur du secteur :
Préserver les fonctionnalités pour la faune remarquable, présentes aux abords immédiats du secteur et maintenir une distance tampon à leurs abords

2.2.1.2 Analyse des impacts et proposition des mesures

■ Description de l'impact de la révision du PLU

Le secteur « Le Clos de l'Image » se situe en zone urbaine du PLU en vigueur.

Une densification de ce secteur n'engendrera pas d'impact significatif envers la biodiversité en place sur le secteur. Des enjeux restent présents aux abords immédiats du secteur. Des mesures ERC sont préconisées en fonction de ceux-ci. Celles-ci sont citées ci-dessous.

Par la mise en œuvre de ces mesures, la révision du PLU intégrera, dès la phase de conception d'éventuel(s) projet(s), les enjeux écologiques identifiés sur le secteur.



Extrait du zonage – secteur « Le Clos de l'Image »

■ Typologie d'impacts 'bruts' avant mesures

- Altération des habitats à enjeux écologiques ;
- Pollution de l'eau ;
- Augmentation des nuisances liées à la fréquentation du site.

■ Mesures d'évitement

ME1 : Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (abords immédiats du secteur – muret en pierres fonctionnel aux reptiles communs protégés)

■ Mesures de réduction

MR1 : Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

MR2 : Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive

■ Synthèse des impacts bruts* et résiduels** (*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction)

Secteur « Le Clos de l'Image »			
Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	-	Faible
Habitat	Faible	-	Faible
Zone humide	Non évalué	-	Non évalué
Avifaune	Faible	MR1 ; MA1	Négligeable à nul
Reptiles	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1, MR2, MA1	Négligeable à nul
Mammifères	Faible	MR1 ; MR2 ; MA1 ; MA3	Négligeable à nul
Amphibiens	Négligeable à nul	-	Négligeable à nul
Insectes	Faible	MA1 ; MA2	Négligeable à nul
Corridor	Faible	MA1	Négligeable à nul

■ Mesures de compensation

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

■ Mesures d'accompagnement

MA1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

MA2 : Promouvoir la sensibilisation à l'écologie

MA3 : Limiter la pollution lumineuse

S²LO

2.2.2 Secteur « rue de Beauregard »

2.2.2.1 Etat initial

■ Flore et habitats naturels

• Données bibliographiques spécifiques au secteur

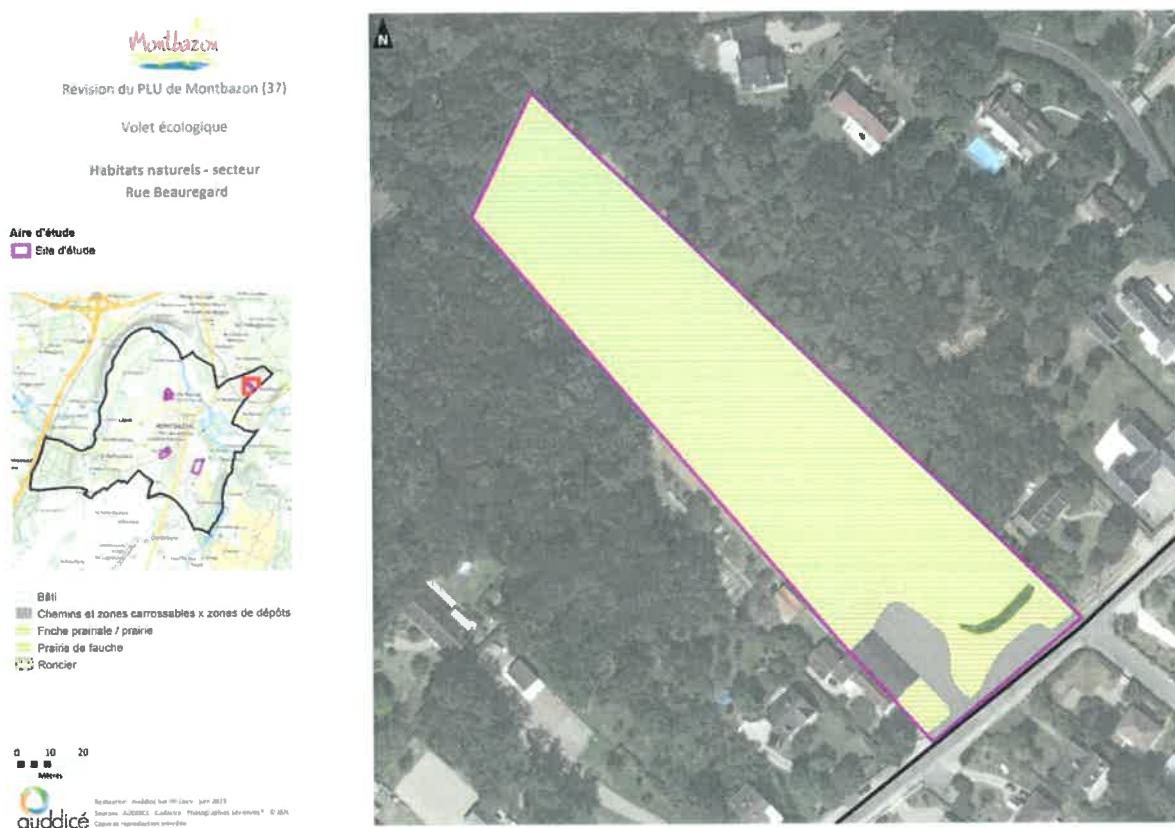
Les bases de données naturalistes recensent plus de 400 espèces végétales sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2012. La majorité de ces espèces sont communes dans la région à l'exception de 15 espèces considérées comme patrimoniales avec notamment 3 espèces menacées au niveau régional : Hydrocharide morsure-des-grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*, espèce classée « VU » sur la liste rouge régionale (LRR)), Marrubie commun (*Marrubium vulgare*, classée « CR » sur la LRR) et Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*, classée « EN » sur la LRR).

Signalons qu'aucune donnée floristique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « rue de Beauregard » se compose d'une dominance de milieux ouverts gérés à des fins agricoles représentée par une prairie de fauche, sur les deux tiers nord-ouest du secteur. Plus au sud-est, se trouvent des milieux anthropisés tels que du bâti, des zones de dépôts et leurs chemins carrossables associés à des milieux arbustifs (ronciers).

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont cartographiées ci-après, puis données à la suite.



Carte 11. Habitats naturels - secteur « rue de Beauregard »

Milieux ouverts gérés à des fins agricoles



Photo 13. Prairie de fauche, sur site

• Prairie de fauche (EUNIS : E2.61)

Cet habitat d'aspect prairial, est largement dominé par des poacées dont le Pâturin des prés (*Poa trivalis*). On note également la présence ponctuellement de plantes plus mellifères comme la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) ainsi que d'espèces d'orchidées sur les franges en interface avec les boisements adjacents avec notamment l'Orchis mâle (*Orchis mascula*). Cette prairie présente une faible diversité et n'est pas rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6510.

Végétations des milieux semi-fermés de type végétation arbustive à arborée

• Haie / fourré arbustif à arborée d'essences indigènes & roncier (EUNIS : FA.3 x G5.1/ F3.1)

Ce type d'habitat se trouve sur la frange nord du secteur et en interface entre les milieux anthropisés du secteur et la prairie de fauche.

Cet habitat se compose d'une strate arbustive dominée par des espèces caducifoliées d'essences indigènes et communes telles que le Prunellier (*Prunus spinosa*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Quant à la strate herbacée, celle-ci se compose d'espèces sciaphiles telles que le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), et d'espèces des ourlets comme le Compagnon blanc (*Silene latifolia*).



Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée

• Bâti (Eunis : J4.2)

Un bâti a été également noté ; des pelouses urbaines y sont généralement associées en bordure. Par nature, cet habitat présente une fonctionnalité faible pour la flore. Quelques lianes, comme le Lierre (*Hedera helix*) sans intérêt patrimonial peuvent se développer. Il est possible que des espèces patrimoniales se développent sur de vieux murs, toutefois aucun bâti vu sur le secteur étudié ne semble fonctionnel pour l'accueil de ce type d'espèces ;



Photo 14. Haie arbustive d'essences indigènes et roncier, sur site



Photo 15. Bâti, zones de dépôts et surfaces semi-carrossables, sur site

- **Zones de dépôts (EUNIS : J6)**

Cet habitat est représenté par les zones de dépôts de matériaux issus des activités humaines ;

- **Chemins et surfaces semi-carrossables (EUNIS : J4.2)**

Cet habitat abrite une végétation herbacée lacunaire et adaptée au piétinement, caractéristique des sols tassés. On y trouve le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le Plantain Corne-de-cerf (*Plantago coronopus*) ou encore le Pâturin annuel (*Poa annua*). Par nature, ces habitats présentent une fonctionnalité faible pour la flore.

- **Synthèse des enjeux**

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale à statut de protection ou de conservation particulier n'a été identifié sur le secteur « rue du Beauregard ».

Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place dans les secteurs étudiés, les enjeux relatifs à la flore et aux habitats sont considérés comme faibles sur ce secteur.

- **Zones humides**

- **Données bibliographiques spécifiques au secteur**

La prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne indique la présence de zones humides potentielles sur une large partie du territoire communal de MONTBAZON (37). Le secteur semble concerné par une potentielle zone humide sur son extrémité sud selon cette prélocalisation (cf. carte ci-après).



• Prospections de terrain

Lors de notre passage, la végétation inventoriée sur le secteur n'est pas une végétation révélatrice de zones humides. La zone potentielle indiquée par la prélocalisation des zones humides du SDAGE Loire-Bretagne est fortement anthropisée.

D'un point de vue pédologique, la présence ou l'absence de zones humides n'a pas été vérifiée.

■ Faune

• Données bibliographiques

Les données bibliographiques mentionnent la présence de plus de 300 espèces d'invertébrés (dont 26 odonates, plus de 120 lépidoptères et 23 orthoptères), 91 espèces d'oiseaux, 31 espèces de mammifères (dont 17 chiroptères), 7 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles, recensées sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2013.

Au regard des habitats en place sur le secteur et des milieux à proximité, certaines espèces remarquables sont susceptibles de fréquenter les milieux semi-fermés pour se reproduire et les milieux ouverts pour s'alimenter, tel que le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). La base de données indique aussi la présence d'espèces protégées comme toute communes susceptibles de fréquenter ce secteur comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ou encore les passereaux ubiquistes tels que le Rougegorge familier (*Erythacus rubecula*) ou les reptiles tels que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Signalons qu'aucune donnée faunistique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « rue de Beauregard » se compose principalement de milieux ouverts associés sur les marges de milieux semi-fermés et de zones anthropiques. La présence d'une haie arbustive à arborée et d'un roncier (milieux semi-fermés) constitue des milieux d'intérêt pour certaines espèces remarquables du cortège des milieux arbustifs à arborés.

Les inventaires faunistiques réalisés sur les parcelles et ses abords proches ont permis l'identification de 34 espèces (24 espèces d'oiseaux, 10 espèces d'insectes). La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur et ses abords proches concerne des espèces communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier en région Centre Val-de-Loire (liste rouge régionale). Seule une espèce remarquable a été recensée dans le secteur étudié. Les principaux intérêts faunistiques du secteur associés sont notés ci-après.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont une espèce présentent un statut de protection et de conservation dans la région Centre Val-de-Loire :

- 1 espèce se reproduisant dans les milieux arbustifs denses à arborés : le **Serin cini** (*Serinus serinus*), une espèce d'oiseaux vulnérables (VU) dans la région. Le secteur étudié ici, représente surtout une zone d'alimentation pour l'espèce. Cette espèce fréquente les jardins ornementaux arborés du secteur et de ses abords proches en tant que zones de reproduction, de repos et d'alimentation.



Photo 16. Serin cini - *Serinus serinus* (G. GIRAudeau)

Autres groupes

Aucune espèce remarquable des autres groupes n'a été identifiée sur le secteur ; des zones restent potentiellement favorables à leur reproduction (milieux arbustifs à arborés). En effet, des espèces remarquables liées aux milieux semi-fermés restent susceptibles de fréquenter le secteur en tant que zone d'alimentation, de transit et de reproduction potentielle (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes) : le Hérisson d'Europe ou encore des espèces de chauves-souris protégées au niveau des éléments structurants et des milieux ouverts (territoire de chasse probable de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), une espèce gîtant dans les zones urbanisées des communes rurales). Les lisières bien exposées à l'ensoleillement (exposées sud et sud-est) sont susceptibles d'abriter des espèces de reptiles telles que le Lézard des murailles ou encore le Lézard à deux raies.

Etant donnée la pression d'inventaire limitée, des potentialités écologiques ont ainsi été considérées au niveau des ronciers et lisières bien exposées connectés à la frange est du secteur.

• Synthèse des enjeux & potentialités écologiques pour la faune

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur le secteur étudié, les enjeux faunistiques du secteur apparaissent globalement **faibles à potentiellement modérés**, au niveau des milieux arbustifs à arborés du secteur, favorables aux espèces. Ces milieux constituent des habitats de vie multi-groupes faunistiques et notamment des zones de reproduction favorables aux espèces d'oiseaux identifiées durant les inventaires ou à des espèces potentielles de mammifères terrestres ou reptiles protégés.

Il conviendra d'éviter tout impact sur l'ensemble de ces milieux et de laisser une bande tampon herbacée intégrant une gestion extensive afin de restreindre les perturbations des espèces.

■ Connectivités écologiques

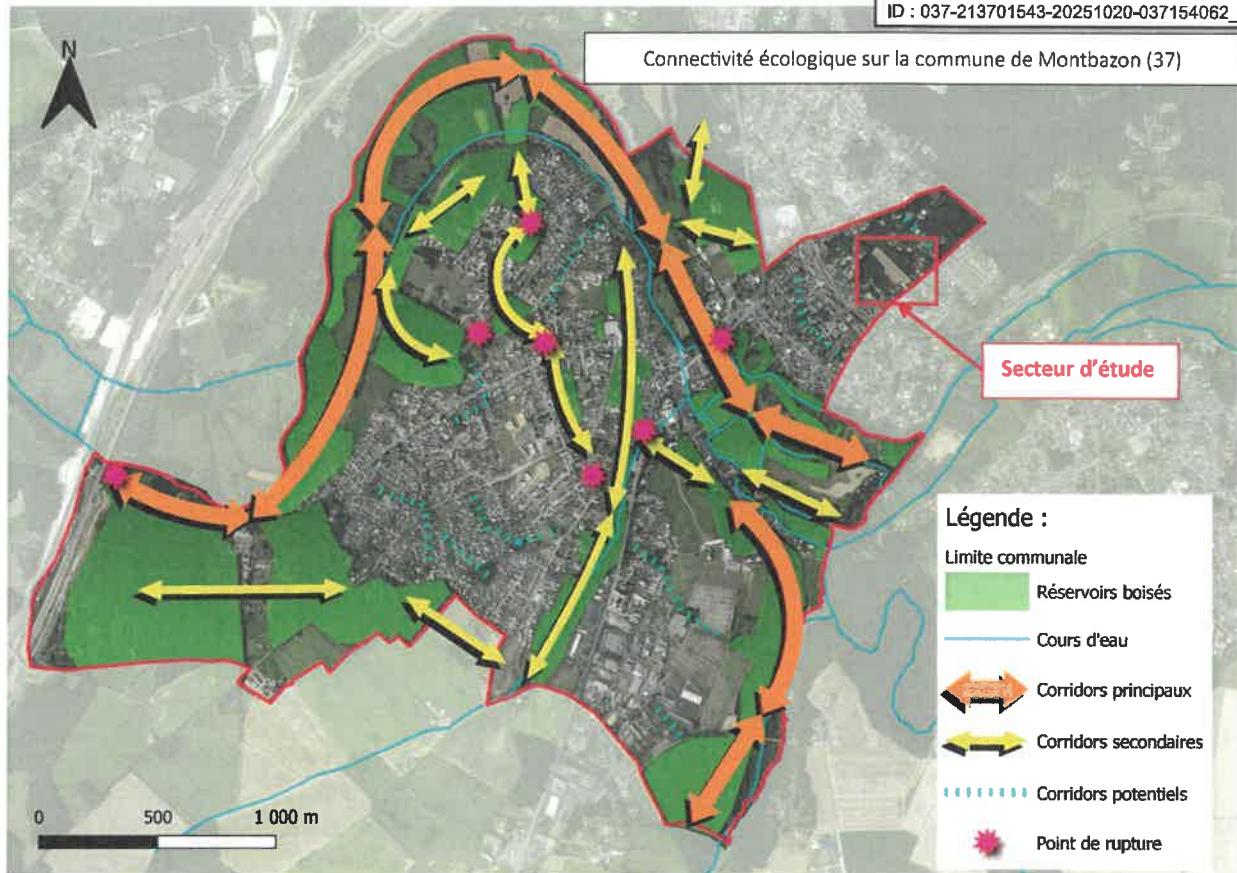
• Données bibliographiques

La commune est concernée par diverses composantes identifiées au SRCE de Centre Val-de-Loire avec notamment une grande portion du territoire communal concernée par des « corridors diffus » à préciser au niveau de Montbazon.

Le secteur étudié ici est directement concerné par cet élément mentionné au SRCE. En revanche, aucun réservoir de biodiversité n'est indiqué sur le secteur.

• Prospections de terrain

L'étude des documents et les prospections menées à l'échelle de la commune dans le cadre de cette étude ont permis d'identifier des axes favorables aux déplacements des espèces (cf. carte ci-après).



Carte 13. Localisation des connectivités identifiées sur la commune - Secteur « rue de Beauregard » (auddicé Val-de-Loire)

Le secteur n'est pas directement concerné par des connectivités écologiques reconnues à l'échelle régionale. En revanche, le caractère arbustif à arboré du secteur et de ses abords est attractif aux espèces ; ces milieux offrent des supports de reproduction et d'abris à des espèces protégées (oiseaux ; mammifères terrestres). Le secteur en tant que tel ne présente pas d'enjeux de conservation spécifique aux connectivités écologiques locales. En revanche, il offre des ressources alimentaires aux espèces reproductrices locales des milieux forestiers.

• Synthèse des enjeux

Aucun enjeu de conservation particulier n'est identifié sur le secteur en termes de connectivités écologiques. En revanche, le secteur est enclavé de boisements d'intérêt écologique associés à la trame verte communale. Il conviendra d'éviter tout impact sur ces milieux et de maintenir d'une bande tampon enherbée et gérée de manière extensive, le long de ces éléments.

■ Synthèse globale des enjeux écologiques

Carte 14. Hiérarchisation des enjeux écologiques – secteur « rue de Beauregard »

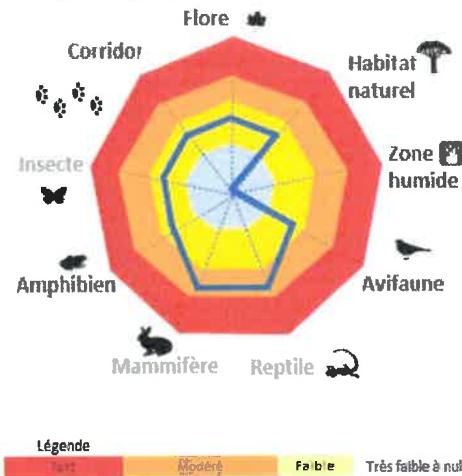


■ Secteurs de projets :
Niveau d'enjeu des entités géographiques :

Très faible, négligeable à nul
Faible
Potentiellement modéré
Modéré
Fort
Très fort

Espèces remarquables :
Serin cini

Diagramme des enjeux écologiques potentiels par groupe étudié



Enjeu majeur du secteur :

Eviter tout impact sur les boisements d'intérêt écologique situés aux abords immédiats du secteur

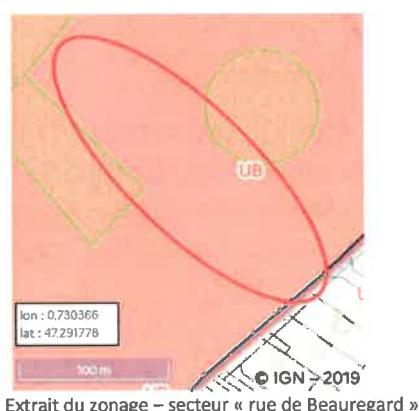
2.2.2.2 Analyse des impacts et proposition des mesures

■ Description de l'impact de la révision du PLU

Le secteur « rue de Beauregard » se situe en zone urbaine (UB) du PLU en vigueur.

Une densification de ce secteur n'engendrera pas d'impact significatif envers la biodiversité en place sur le secteur. Des enjeux restent présents aux abords immédiats du secteur. Des mesures ERC sont préconisées en fonction de ceux-ci ; Celles-ci sont citées ci-dessous.

Par la mise en œuvre de ces mesures, la révision du PLU intégrera, dès la phase de conception d'éventuel(s) projet(s), les enjeux écologiques identifiés sur le secteur.



■ Typologie d'impacts 'bruts' avant mesures

- Destruction/détérioration des continuités écologiques ;

- Destruction /détérioration des habitats à enjeux écologiques et connectivités écologiques ;
- Pollution de l'eau ;
- Augmentation des nuisances liées à la fréquentation du site.

■ Mesures d'évitement

ME1 : Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises

■ Mesures de réduction

MR1 : Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

MR2 : Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive

■ Synthèse des impacts bruts* et résiduels** (*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction)

Secteur « rue de Beauregard »			
Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	-	Faible
Habitat	Faible	-	Faible
Zone humide	Non évalué	-	Non évalué
Avifaune	Faible	ME1, MR1 ; MA1	Négligeable à nul
Reptiles	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1, MR2, MA1	Négligeable à nul
Mammifères	Potentiellement modéré	MR1 ; MR2 ; MA1 ; MA3	Négligeable à nul
Amphibiens	Faible	MR2	Négligeable à nul
Insectes	Faible	MA1 ; MA2	Négligeable à nul
Corridor	Faible	ME1, MR1, MR2	Négligeable à nul

■ Mesures de compensation

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

■ Mesures d'accompagnement

MA1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

MA2 : Promouvoir la sensibilisation à l'écologie

MA3 : Limiter la pollution lumineuse

2.2.3 Secteur « rue des Lacs d'Amour »

2.2.3.1 Etat initial

■ Flore et habitats naturels

• Données bibliographiques spécifiques au secteur

Les bases de données naturalistes recensent plus de 400 espèces végétales sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2012. La majorité de ces espèces sont communes dans la région à l'exception de 15 espèces considérées comme patrimoniales avec notamment 3 espèces menacées au niveau régional : Hydrocharide morsure-des-grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*, espèce classée « VU » sur la liste rouge régionale (LRR)), Marrubie commun (*Marrubium vulgare*, classée « CR » sur la LRR) et Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*, classée « EN » sur la LRR).

Signalons qu'aucune donnée floristique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « rue des Lacs d'Amour » se compose d'une dominance de milieux ouverts à semi-fermés délaissés, enclavés de zones urbanisées. La présence de haie et de fourrés arbustifs à arborées indigènes (milieux semi-fermés) constitue des milieux d'intérêt pour certaines espèces remarquables du cortège des milieux arbustifs à arborés. Un fossé plus ou moins en eau est également présent sur la frange sud du secteur ouest.

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont cartographiées ci-après, puis données à la suite.



Végétations des milieux humides et aquatiques

- **Fossé en eau temporaire (EUNIS : J5.4)**

Bordant le sud du secteur, on note la présence d'un fossé sans végétation aquatique apparente et bordé d'une végétation dont le cortège dépend des habitats le bordant (prairies, haies décrites plus bas), l'entretien appliqué et la nature des berges (abrupte ou pas, artificielle ou pas) ;



Photo 17. Fossé plus ou en eau, sur site

Végétations des milieux semi-fermés de type végétation arbustive à arborée

- **Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes / Roncier (EUNIS : FA.3 x G5.1/ F3.11)**

Ce type d'habitat se trouve sur la moitié nord-est (fourrés) et en limite sud (haie discontinue) du secteur. Cet habitat se compose d'une strate arbustive dominée par des espèces caducifoliées d'essences indigènes et communes telles que le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Quant à la strate herbacée, celle-ci se compose d'espèces sciaphiles avec en premier lieu la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)), le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), et sur les marges, des espèces des ourlets comme le Compagnon blanc (*Silene latifolia*) ;

- **Arbre isolé (EUNIS : G5.1)**

Plusieurs arbres isolés se trouvent sur la parcelle nord du secteur. Il s'agit d'arbres fruitiers en accompagnement d'habitations.



Photo 18. Fourrés arbustifs à arborés d'essences indigènes / Roncier, sur site

Milieux ouverts de type herbacé

- **Zone rudérale à végétation lacunaire (EUNIS : J4.2)**

Cet habitat abrite une végétation herbacée lacunaire et adaptée au piétinement, caractéristique des sols tassés. On y trouve le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le Plantain Corne-de-cerf (*Plantago coronopus*) ou encore le Pâturin annuel (*Poa annua*) ;

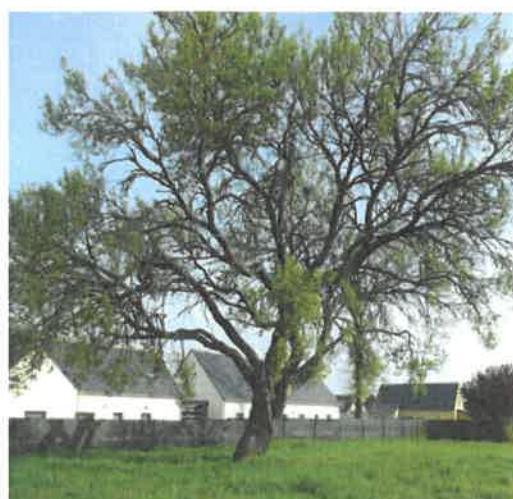


Photo 19. Arbre isolé, sur site



Photo 20. Friche prairiale / prairie, sur site

- **Friche prairiale / prairie (EUNIS : EZ.61)**

La majorité du secteur présente une végétation associée aux friches prairiales. Cette végétation se compose d'une strate herbacée dominée par des poacées prairiales comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), et sont accompagnées d'espèces caractéristiques des friches comme le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou encore le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ;

Milieux gérés à des fins de loisirs/d'ornement

- **Jardin ornemental (EUNIS : I2.21)**

Cet habitat domine sur le secteur. On y observe une flore indigène spontanée peu représentée. Le cortège floristique de la strate herbacée est peu diversifié et commun. Il se compose d'espèces adaptées au piétinement et aux tontes fréquentes de manière similaire aux pelouses urbaines tels que le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Pâturen annuel (*Poa annua*) ou la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*). Une strate arbustive et arborée, peu recouvrante, est également présente et est composée pour l'essentiel d'essences plantées indigènes ou d'ornement ;



Photo 21. Jardin ornemental, sur site

Milieux artificiels à végétation très lacunaire



Photo 22. Chemins carrossables, sur site

- **Chemins et zones carrossables (EUNIS : J4.2)**

Des surfaces semi-carrossables, sans végétation significative, sont présentes sur le secteur. Par nature, ces habitats présentent une fonctionnalité faible pour la flore.

• **Synthèse des enjeux**

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale à statut de protection ou de conservation particulier n'a été identifié sur le secteur « Rue des Lacs d'Amour ».

Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place dans les secteurs étudiés, les enjeux relatifs à la flore et aux habitats sont considérés comme faibles sur ce secteur.

■ Zones humides

• Données bibliographiques spécifiques au secteur

La prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne indique la présence de zones humides potentielles sur une large partie du territoire communal de MONTBAZON (37).

Signalons qu'aucune zone humide ne semble concerner spécifiquement ce secteur selon cette prélocalisation (cf. carte ci-après).



Carte 16. Prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne – secteur « Rue des Lacs d'Amour »

• Prospections de terrain

Lors de notre passage, la végétation inventoriée sur le secteur n'est pas une végétation révélatrice de zones humides.

D'un point de vue pédologique, la présence ou l'absence de zones humides n'a pas été vérifiée.

■ Faune

• Données bibliographiques

Les données bibliographiques mentionnent la présence de plus de 300 espèces d'invertébrés (dont 26 odonates, plus de 120 lépidoptères et 23 orthoptères), 91 espèces d'oiseaux, 31 espèces de mammifères (dont 17 chiroptères), 7 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles, recensées sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2013.

Au regard des habitats en place sur le secteur et des milieux à proximité, certaines espèces remarquables sont susceptibles de fréquenter les milieux semi-fermés pour se reproduire et les milieux ouverts pour s'alimenter, à savoir : le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). La base de données indique aussi la présence d'espèces protégées somme toute communes susceptibles de fréquenter ce secteur comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ou encore les passereaux ubiquistes tels que

le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ou les reptiles tels que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Signalons qu'aucune donnée faunistique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « Rue des Lacs d'Amour » se compose principalement de milieux ouverts à semi-fermés enclavés de zones urbanisées. La présence de haie et de fourrés arbustifs à arborées indigènes (milieux semi-fermés) constitue des milieux d'intérêt pour certaines espèces remarquables du cortège des milieux arbustifs à arborés.

Les inventaires faunistiques réalisés sur les parcelles et ses abords proches ont permis l'identification de 24 espèces (17 espèces d'oiseaux, 5 espèces d'insectes et 2 espèces de mammifères). La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et ne présente pas d'enjeu de conservation particulier en région Centre Val-de-Loire (liste rouge régionale). Seules quelques espèces remarquables ont été recensées dans le secteur étudié. Les principaux intérêts faunistiques du secteur associés sont notés ci-après.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont 2 espèces présentent un statut de conservation dans la région Centre Val-de-Loire :

- 1 espèce inféodée aux milieux semi-ouverts : la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), une espèce vulnérable (VU) sur le territoire national. Cette espèce remarquable se concentre dans les milieux arbustifs présents au centre du secteur (partie sud) où elle dispose de supports de reproduction et de repos. Leur reproduction est probable avec la présence d'au moins 3 couples.
- 1 espèce se reproduisant dans les milieux arbustifs denses à arborés : le Serin cini (*Serinus serinus*), une espèce d'oiseaux vulnérables (VU) dans la région. Le secteur étudié ici, représente surtout une zone d'alimentation pour l'espèce. Cette espèce fréquente les jardins ornementaux arborés du secteur et de ses abords proches en tant que zones de reproduction, de repos et d'alimentation.



Photo 23. Linotte mélodieuse -*Linaria cannabina* – sur site (G. GIRAudeau)

Mammifères terrestres

La présence du Hérisson d'Europe, une espèce protégée sur le territoire français, a été relevée dans le secteur. Des indices de sa présence ont été observés le long des lisières boisées au sud du secteur. En raison de la présence d'habitats favorables à l'espèce, les individus sont susceptibles de se reproduire et de se reposer au sein des milieux arbustifs et arborés du secteur. Des tas de bois et de branchages sont également présents et susceptibles de servir de lieux de repos et de reproduction à l'espèce. Par ailleurs, des espèces de chauves-souris protégées sont susceptibles de fréquenter ces éléments et les milieux ouverts en tant que zone de chasse (territoire de chasse probable de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), une espèce gîtant dans les zones urbanisées des communes rurales).

Autres groupes

Aucune espèce remarquable des autres groupes n'a été identifiée sur le secteur ; des zones restent potentiellement favorables à leur reproduction (milieux arbustifs à arborés, bâti, fossé en eau temporaire). En effet, des espèces remarquables anthropophiles ou liées aux milieux semi-fermés et au bâti restent susceptibles de fréquenter le secteur en tant que zone d'alimentation, de transit et de reproduction potentielle (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes). Des zones restent potentiellement favorables à leur reproduction et à leur repos (milieux multistriates avec des lisières bien exposées (sud/sud-est) favorables à la thermorégulation des reptiles tels que le Lézard des murailles.

Etant donnée la pression d'inventaire limitée, des potentialités écologiques ont ainsi été considérées au niveau des fourrés du secteur.

• Synthèse des enjeux & potentialités écologiques pour la faune

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur le secteur étudié, les enjeux faunistiques du secteur apparaissent globalement faibles à modérés au niveau des milieux arbustifs à arborés du secteur (fourrés, haies). Ces milieux constituent des habitats de vie multi-groupes faunistiques et notamment des zones de reproduction favorables aux espèces d'oiseaux identifiées durant les inventaires ou à des espèces protégées potentielles de mammifères terrestres ou de reptiles notamment.

Il conviendra d'éviter tout impact sur l'ensemble de la haie et de laisser une bande tampon afin de restreindre les perturbations des espèces.

■ Connectivités écologiques

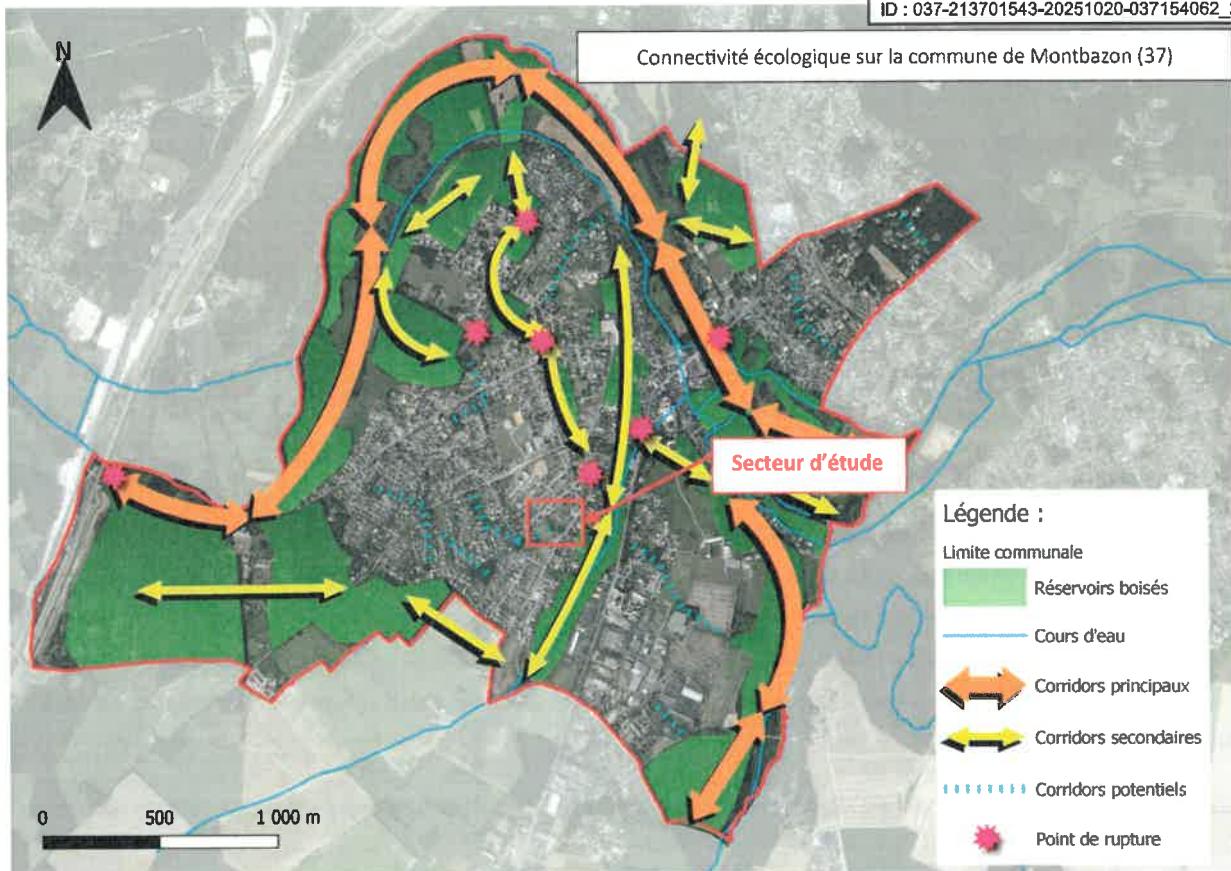
• Données bibliographiques

La commune est concernée par diverses composantes identifiées au SRCE de Centre Val-de-Loire avec notamment une grande portion du territoire communal concernée par des « corridors diffus » à préciser au niveau de Montbazon.

Le secteur étudié ici est directement concerné par cet élément mentionné au SRCE. En revanche, aucun réservoir de biodiversité n'est indiqué sur le secteur.

• Prospections de terrain

L'étude des documents et les prospections menées à l'échelle de la commune dans le cadre de cette étude ont permis d'identifier des axes favorables aux déplacements des espèces (cf. carte ci-après).



Carte 17. Localisation des connectivités identifiées sur la commune - Secteur « rue des Lacs d'Amour » (auddicé Val-de-Loire)

Le sud du secteur se trouve au niveau d'un corridor potentiel de déplacement des espèces au sein de la trame verte urbaine identifiée. En effet, le caractère arbustif à arboré du secteur est attractif aux espèces ; ces milieux offrent des supports de reproduction et d'abris à des espèces protégées (oiseaux ; mammifères terrestres). Il permet de participer aux déplacements locaux entre les milieux bocagers de l'affluent de l'*Indre* et de la vallée mère.

En effet, ces éléments structurants participent à la continuité écologique verte locale reliant la vallée de l'*Indre* et les milieux plus bocagers à boisés du sud-ouest du territoire communal. Des flux d'individus entre populations notamment de chauves-souris (groupe de mammifères protégés en France et pour certaines d'intérêt communautaire) s'y trouvent favorisés.

• Synthèse des enjeux

Un enjeu de conservation concernant les continuités écologiques de niveau modéré, en raison de la présence d'éléments structurants participant de la trame verte communale et notamment aux échanges des populations du secteur avec celles de la vallée de l'*Indre*, plus à l'est de l'agglomération de Montbazon.

Cela se traduira par la préservation des éléments structurants (haies, fourrés, zones arborés) en place sur les connectivités écologiques identifiées au sud du secteur et un renfort de cette discontinuité verte, avec notamment le maintien d'une bande tampon enherbée le long de ces éléments.

■ Synthèse globale des enjeux écologiques

Carte 18. Hiérarchisation des enjeux écologiques – secteur « rue des Lacs d'Amour »

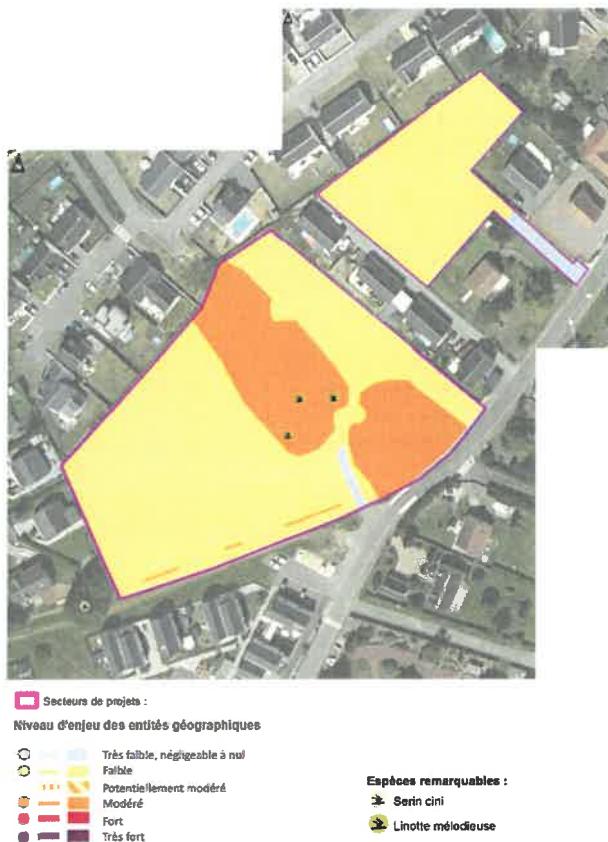
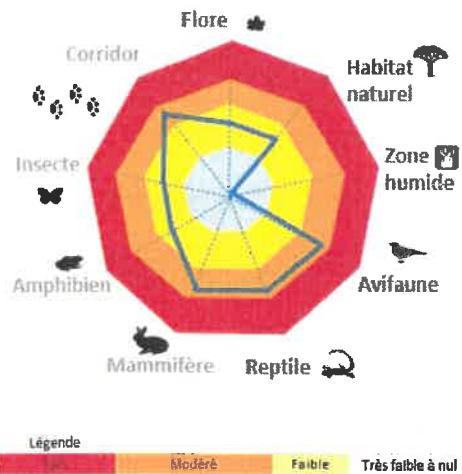


Diagramme des enjeux écologiques potentiels par groupe étudié



Enjeu majeur du secteur :
Préserver les éléments structurants (haie et fourrés) et leurs fonctionnalités pour la faune remarquable (oiseaux, mammifères, reptiles)

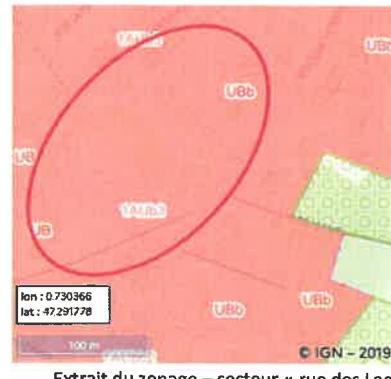
2.2.3.2 Analyse des impacts et proposition des mesures

■ Description de l'impact de la révision du PLU

Le secteur « rue des Lacs d'Amour » se situe en Zone à urbaniser à court et moyen termes (1AUb3) et zone urbaine (UBb) au PLU en vigueur.

Une densification de ce secteur engendrera un certain nombre d'impacts envers la biodiversité en place sur le secteur. Ceux-ci sont cités ci-dessous ; des mesures ERC sont préconisées en fonction.

Par la mise en œuvre de ces mesures, la révision du PLU intégrera, dès la phase de conception d'éventuel(s) projet(s), les enjeux écologiques identifiés sur le secteur.



■ Typologie d'impacts 'bruts' avant mesures

- Destruction/détérioration des continuités écologiques ;
- Destruction /détérioration des habitats à enjeux écologiques et connectivités écologiques ;
- Pollution de l'eau ;
- Augmentation des nuisances liées à la fréquentation du site.

■ Mesures d'évitement

ME1 : Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises

■ Mesures de réduction

MR1 : Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

MR2 : Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive

■ Synthèse des impacts bruts* et résiduels** (*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction)

Secteur « rue des Lacs d'Amour »			
Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	-	Faible
Habitat	Faible	-	Faible
Zone humide	Non évalué	-	Non évalué
Avifaune	Modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1	Négligeable à nul
Reptiles	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1	Négligeable à nul
Mammifères	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1 ; MA3	Négligeable à nul
Amphibiens	Faible	MA1	Négligeable à nul
Insectes	Faible	MA1 ; MA2	Négligeable à nul
Corridor	Modéré	ME1 ; MR1 ; MR2	Négligeable à nul

■ Mesures de compensation

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

■ Mesures d'accompagnement

MA1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

MA2 : Promouvoir la sensibilisation à l'écologie

MA3 : Limiter la pollution lumineuse

2.2.4 Secteur « rue de la Cochardie »

2.2.4.1 Etat initial

■ Flore et habitats naturels

- Données bibliographiques spécifiques au secteur

Les bases de données naturalistes recensent plus de 400 espèces végétales sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2012. La majorité de ces espèces sont communes dans la région à l'exception de 15 espèces considérées comme patrimoniales avec notamment 3 espèces menacées au niveau régional : Hydrocharide morsure-des-grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*, espèce classée « VU » sur la liste rouge régionale (LRR)), Marrube commun (*Marrubium vulgare*, classée « CR » sur la LRR) et Renoncule à feuilles d'ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius*, classée « EN » sur la LRR).

Signalons qu'aucune donnée floristique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

- Prospections de terrain

Le secteur « rue de la Cochardie » se compose d'une dominance de milieux ouverts de type prairial gérés à des fins agricoles, associée à des milieux semi-fermés à fermés à ses extrémités sud et nord (ronciers et fourrés d'essences indigènes). Ces habitats correspondent majoritairement à des habitats relativement courants au sein de zones rurales.

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont cartographiées ci-après, puis données à la suite.



Végétations des milieux semi-fermés de type végétation arbustive à arborée

- Roncier et fourré arbustif à arborée d'essences indigènes (EUNIS : FA.3 x G5.1/ F3.11)

Des haies et quelques fourrés arbustifs d'essences indigènes ont été observés sur le site. Ces derniers, rattachables aux fourrés médio-européens sur sols riches se composent d'une strate arbustive dense dominée par des espèces caducifoliées. Parmi ces dernières, mentionnons le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*). La strate herbacée est quant à elle dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) au côté de la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (Groupe)), du Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ou encore de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) ;



Photo 24. Fourré arbustif à arborée d'essences indigènes, sur site

Milieux ouverts gérés à des fins agricoles

- Prairie de fauche (EUNIS : E2.61)

Cet habitat d'aspect prairial à vocation agricole, est largement dominé par des hémicryptophytes ; c'est-à-dire des plantes vivaces dont le bourgeon de renouvellement se situe au niveau du sol, les rendant particulièrement adaptées à la fauche pratiquée au sein de ces habitats pour l'exploitation fourragères ou l'entretien de secteurs. Elle est dominée par des poacées dont le Pâturin des prés (*Poa trivalis*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*). Cette prairie présente une faible diversité et n'est pas rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6510.



Photo 25. Prairie de fauche, sur site

• Synthèse des enjeux

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale à statut de protection ou de conservation particulier n'a été identifié sur le secteur « rue de la Cocharde ».

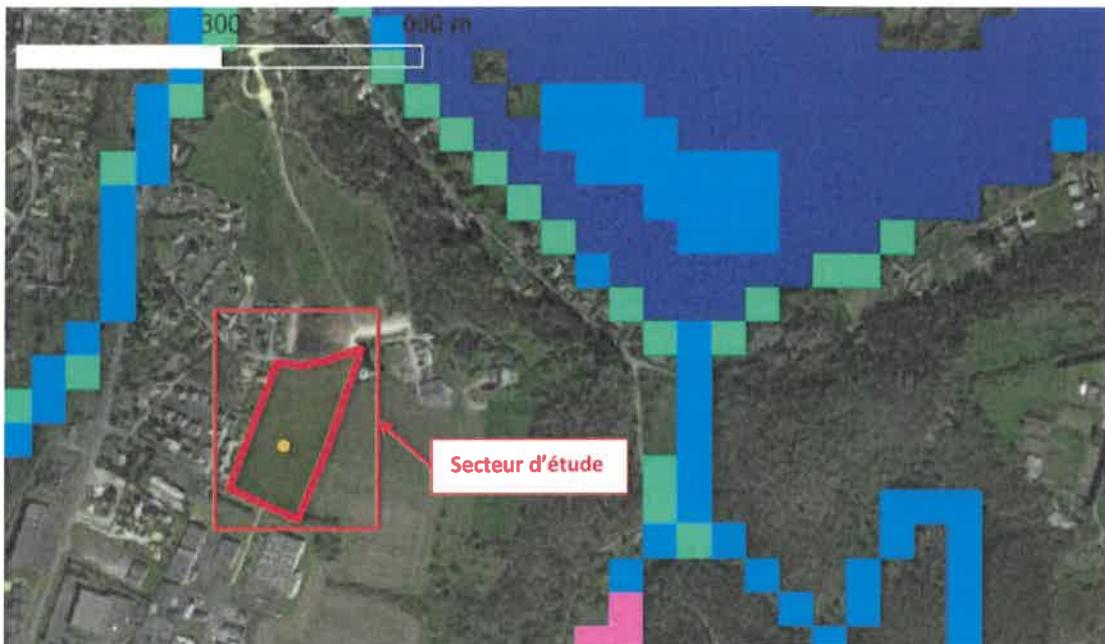
Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place dans les secteurs étudiés, les enjeux relatifs à la flore et aux habitats sont considérés comme faibles sur ce secteur.

■ Zones humides

• Données bibliographiques spécifiques au secteur

La prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne indique la présence de zones humides potentielles sur une large partie du territoire communal de MONTBAZON (37).

Signalons qu'aucune zone humide ne semble concerner spécifiquement ce secteur selon cette prélocalisation (cf. carte ci-après).



Carte 20. Prélocalisation des zones humides selon le SDAGE Loire-Bretagne – secteur « rue de la Cochardie »

- Prospections de terrain

Lors de notre passage, la végétation inventoriée sur le secteur n'est pas une végétation révélatrice de zones humides.

D'un point de vue pédologique, la présence ou l'absence de zones humides n'a pas été vérifiée.

- Faune

- Données bibliographiques

Les données bibliographiques mentionnent la présence de plus de 300 espèces d'invertébrés (dont 26 odonates, plus de 120 lépidoptères et 23 orthoptères), 91 espèces d'oiseaux, 31 espèces de mammifères (dont 17 chiroptères), 7 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles, recensées sur la commune de MONTBAZON (37) depuis 2013.

Au regard des habitats en place sur le secteur et des milieux à proximité, certaines espèces remarquables sont susceptibles de fréquenter les milieux ouverts avec potentiellement la présence de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), les milieux semi-fermés pour se reproduire et les milieux ouverts pour s'alimenter, dont la Fauvette grise (*Sylvia communis*), mais aussi le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). La base de données indique aussi la présence d'espèces protégées comme toute communes susceptibles de fréquenter ce secteur comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ou encore le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Signalons qu'aucune donnée faunistique particulière ne concerne spécifiquement ce secteur.

• Prospections de terrain

Le secteur « rue de la Cochardie » se compose principalement de milieux ouverts à semi-fermés à ses extrémités sud et nord, en périphérie des zones urbanisées du centre-bourg de Montbazon. La présence d'un bosquet et de fourrés/haies arbustif à arboré d'essences indigènes (milieux semi-fermés) constitue des milieux d'intérêt pour certaines espèces remarquables du cortège des milieux arbustifs à arborés.

Les inventaires faunistiques réalisés sur les parcelles et ses abords proches ont permis l'identification de 30 espèces (21 espèces d'oiseaux, 7 espèces d'insectes et 2 espèces de mammifères). La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier en région Centre Val-de-Loire (liste rouge régionale). Seules quelques espèces remarquables ont été recensées dans le secteur étudié. Les principaux intérêts faunistiques du secteur associés sont notés ci-après.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont 6 espèces présentent un statut de protection et/ou de conservation dans la région Centre Val-de-Loire :

A noter que des espèces patrimoniales sont également présentes aux abords immédiats du secteur :

- L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), inféodée aux milieux ouverts prairiaux ou agricoles céréaliers. L'espèce n'a pas été directement observé dans le secteur ; elle fréquente les milieux ouverts plus à l'est du secteur (hors périmètre). L'espèce est susceptible de fréquenter le secteur en tant que zone d'alimentation ou de nidification potentielle en raison de l'assoulement favorables disponibles ;
- 2 espèces se reproduisant dans les milieux arbustifs denses à arborés : le **Serin cini** et le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), deux espèces d'oiseaux vulnérables (VU) dans la région. Ces espèces ont fréquenté principalement les jardins ornementaux arborés des abords proches au secteur en tant que zones de reproduction et d'alimentation ;
- La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*). Il s'agit d'une espèce inféodée aux milieux semi-ouverts, classée « vulnérable » sur le territoire national et « quasi-menacée » dans la région. Cette espèce se concentre au niveau des fourrés arbustifs bas présents en limite nord-est du secteur, à proximité du château d'eau. Les milieux ouverts du secteur sont utilisés par l'espèce en tant que zones d'alimentation ;
- 2 espèces liées aux milieux anthropisés : l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) et l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), deux espèces classées quasi-menacées « NT » à l'échelle nationale. Ces espèces ont été observées uniquement en vol et en alimentation/chasse ponctuellement au niveau des milieux ouverts ; le secteur ne constitue pas un enjeu particulier.



Photo 26. Habitats favorables à la Linotte mélodieuse – *Linaria cannabina* – sur site

Ces individus se reproduisent probablement au niveau du bâti du bourg et zones industrielles adjacentes.

Autres groupes

Aucune espèce remarquable des autres groupes n'a été identifiée sur le secteur ; des zones restent potentiellement favorables à leur reproduction (milieux arbustifs à arborés). En effet, des espèces remarquables anthropophiles ou liées aux milieux semi-fermés restent susceptibles de fréquenter le secteur en tant que zone d'alimentation, de transit et de reproduction potentielle (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes) : le Hérisson d'Europe ou encore des espèces de chauves-souris protégées au niveau des éléments structurants et des milieux ouverts (territoire de chasse probable de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), une espèce gîtant dans les zones urbanisées des communes rurales).

Etant donnée la pression d'inventaire limitée, des potentialités écologiques ont ainsi été considérées au niveau des zones arborées matures et de la haie située aux extrémités nord et sud du secteur.

• Synthèse des enjeux & potentialités écologiques pour la faune

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur le secteur étudié, les enjeux faunistiques du secteur apparaissent globalement **faibles à modérés**, au niveau des milieux arbustifs à arborés du secteur (fourrés, haies). Ces milieux constituent des habitats de vie multi-groupes faunistiques et notamment des zones de reproduction favorables aux espèces d'oiseaux identifiées durant les inventaires ou à des espèces protégées potentielles de mammifères terrestres, reptiles ou chauves-souris.

Il conviendra d'éviter tout impact sur l'ensemble des milieux arbustifs à arborés du secteur et de laisser une bande tampon herbacée intégrant une gestion extensive, afin de restreindre les perturbations des espèces.

■ Connectivités écologiques

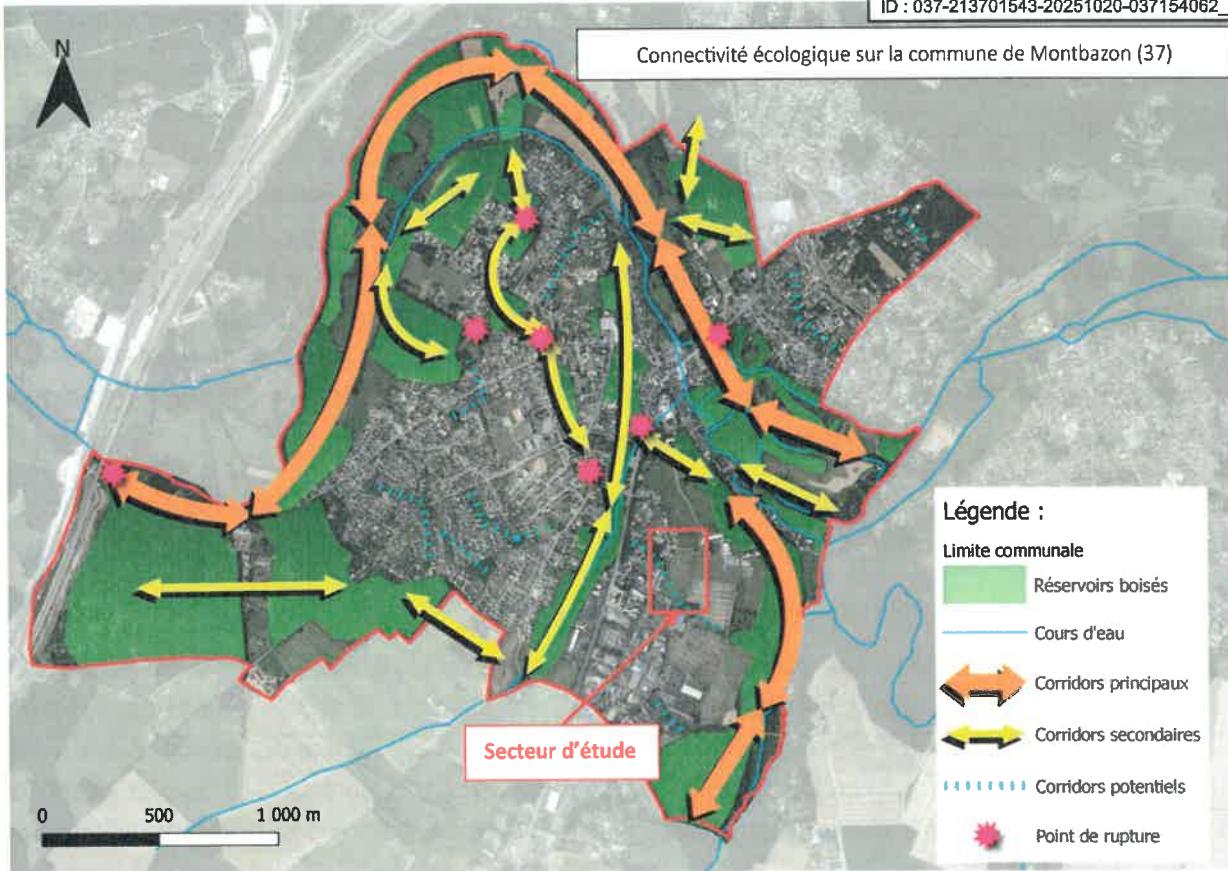
• Données bibliographiques

La commune est concernée par diverses composantes identifiées au SRCE de Centre Val-de-Loire avec notamment une grande portion du territoire communal concernée par des « corridors diffus » à préciser au niveau de Montbazon.

Le secteur étudié ici est directement concerné par cet élément mentionné au SRCE. En revanche, aucun réservoir de biodiversité n'est indiqué sur le secteur.

• Prospections de terrain

L'étude des documents et les prospections menées à l'échelle de la commune dans le cadre de cette étude ont permis d'identifier des axes favorables aux déplacements des espèces (cf. carte ci-après).



Carte 21. Localisation des connectivités identifiées sur la commune - Secteur « Le Clos de l'Image » (auddicé Val-de-Loire)

Le secteur n'est pas directement concerné par des connectivités écologiques reconnues à l'échelle régionale. En revanche, le caractère arbustif à arboré du secteur est attractif aux espèces ; ces milieux offrent des supports de reproduction et d'abris à des espèces protégées (oiseaux ; mammifères terrestres). Il permet potentiellement de participer aux déplacements locaux entre bourg de Montbazon et la vallée de l'*Indre*.

En effet, ces éléments structurants participent à la continuité écologique verte locale reliant notamment le centre-bourg aux pièces d'eau « Le Creuzot » et les boisements associés, plus à l'est du secteur, et ceux de « la Fleuriette », au centre de l'agglomération, par l'intermédiaire des zones semi-fermées jouxtées de milieux ouverts herbacés (haies/fourrés, jardins ornementaux des habitations). Des déplacements d'individus notamment de chauves-souris (groupe de mammifères protégés en France et pour certaines d'intérêt communautaire) s'y trouvent favorisés.

• Synthèse des enjeux

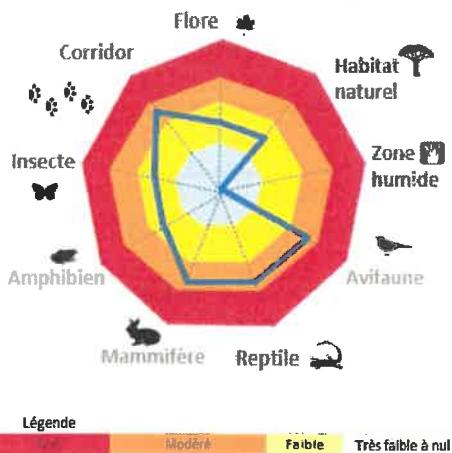
Un enjeu de conservation concernant les continuités écologiques de niveau modéré, en raison de la présence d'éléments structurants participant à la connexion de la trame verte urbaine communale avec la vallée de l'*Indre*, et notamment aux échanges des populations anthropophiles avec celles des boisements de la vallée. Cela se traduira par la **préservation des éléments structurants** (haies, fourrés, zones arborées) en place sur les connectivités écologiques identifiées sur le secteur et un **renfort de la continuité verte** identifiée aux extrémités sud et nord du secteur, avec notamment le maintien d'une bande tampon enherbée le long de ces éléments.

■ Synthèse globale des enjeux écologiques

Carte 22. Hiérarchisation des enjeux écologiques – secteur « rue de la Cocharde »



Diagramme des enjeux écologiques potentiels par groupe étudié



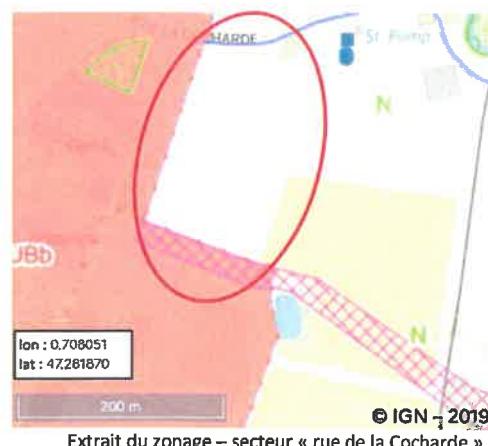
Enjeu majeur du secteur :
Préserver la trame verte, et les fonctionnalités pour la faune remarquable (oiseaux, mammifères, reptiles)

2.2.4.2 Analyse des impacts et proposition des mesures

■ Description de l'impact de la révision du PLU

Le secteur « rue de la Cocharde » se situe en Zone naturelle (N) du PLU en vigueur

Ce secteur est voué à des aménagements de types aire de stationnement à vocation touristique. L'aménagement de ce secteur engendrera un certain nombre d'impacts envers la biodiversité en place sur le secteur. Ceux-ci sont cités ci-dessous ; des mesures ERC sont préconisées en fonction. Par la mise en œuvre de ces mesures, le PLU révisé intégrera, dès la phase de conception d'éventuel(s) projet(s), les enjeux écologiques identifiés sur le secteur.



■ Typologie d'impacts 'bruts' avant mesures

- Destruction/détérioration des continuités écologiques ;

- Destruction /détérioration des habitats à enjeux écologiques et connectivités écologiques ;
- Pollution de l'eau ;
- Augmentation des nuisances liées à la fréquentation du site.

■ Mesures d'évitement

ME1 : Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises

■ Mesures de réduction

MR1 : Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

MR2 : Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive

■ Synthèse des impacts bruts* et résiduels** (*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction)

Secteur « rue de la Cochardie »			
Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	-	Faible
Habitat	Faible	-	Faible
Zone humide	Non évalué	-	Non évalué
Avifaune	Modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1	Négligeable à nul
Reptiles	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1	Négligeable à nul
Mammifères	Potentiellement modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA1 ; MA3	Négligeable à nul
Amphibiens	Faible	MA1	Négligeable à nul
Insectes	Faible	MA1 ; MA2	Négligeable à nul
Corridor	Modéré	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MA3	Négligeable à nul

■ Mesures de compensation

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

■ Mesures d'accompagnement

MA1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

MA2 : Promouvoir la sensibilisation à l'écologie

MA3 : Limiter la pollution lumineuse

2.3 Description des mesures « ERC » préconisées

Les mesures préconisées dans le cadre de cette étude sont détaillées dans la présente section.

Tableau 4. Tableau récapitulatif des mesures ERC dans le cadre de la révision de la carte communale de Montbazon (37)

Type de mesure		Mesures						Groupe visé	
			Flore et habitats	Zones humides	Avifaune	Mammifère	Autre faune (insectes, reptiles, amphibiens)	Corridors	Natura 2000
Mesures d'évitement (ME)	Relatives aux enjeux écologiques	ME1	Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Mesures de réduction (MR)	Relatives aux enjeux écologiques	MR1	Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales		☒	☒	☒	☒	☒
		MR2	Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Mesures compensatoires (MC)		MC	Compte-tenu du niveau d'impact résiduel atteint, <u>aucune mesure compensatoire n'est à prévoir</u>						
Mesures d'accompagnement (MA)		MA1	Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement		☒	☒	☒		
		MA2	Promouvoir la sensibilisation à l'écologie	☒	☒	☒	☒	☒	
		MA3	Adapter l'éclairage public aux chiroptères et aux insectes		☒	☒	☒	☒	

2.3.1 Mesures d'évitement

- ME1 : Préserver les emprises à enjeux modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises**

Certains milieux constituent des enjeux écologiques en raison de leur nature comme par exemple des habitats favorables à la faune. En effet, certains habitats constituent des éléments nécessaires à l'alimentation de certaines espèces (avifaune, chiroptères, mammifères terrestres, reptiles) et/ou aux déplacements d'espèces (avifaune, chiroptères, mammifères terrestres, reptiles) ou à leur reproduction (avifaune, reptiles) à l'échelle locale. Ils peuvent également avoir un rôle dans les connectivités écologiques communales.

Les principales zones à éviter sont : les zones de reproduction et de repos de la faune et flore remarquable, ainsi que des éléments structurants participant aux connectivités écologiques de la commune de Montbazon. Certains de ces éléments ne présentent pas d'enjeu spécifique faune-flore en tant que tel lors de notre passage, toutefois leur situation et leur physionomie (strate arbustive du secteur et strate arborée présente aux abords immédiats) lui confèrent un enjeu écologique significatif (supports de reproduction, de refuge et d'alimentation d'espèces remarquables possibles). Ils constituent des axes de déplacement local, à restaurer, pour la faune des milieux fermés à semi-fermés, notamment pour des éventuels déplacements de chauves-souris ou d'oiseaux mentionnés

sur la commune (cf. données bibliographiques). En effet, ils participent à plusieurs composantes de la trame verte régionale et/ou communale.

La conservation des structures arbustives à arborés, dont la strate arborée, renforcera le maintien de la trame verte urbaine du centre de Montbazon, notamment au niveau du secteur « rue des Lacs d'Amour » et « rue de la Cochardière ». Celles-ci représentent des points relais aux déplacements de la faune entre les grands massifs boisés communaux et les vallées (boisements du château « Les Puits d'Archigny », la vallée Raintrue). En effet, de manière plus indirecte, ces éléments structurants participent à la continuité écologique verte locale reliant la vallée de l'Indre, jouxtant l'agglomération de Montbazon, aux boisements situés en périphérie urbaine et à la vallée « La Fleuriette » (plus au centre de Montbazon).

Au global, l'ensemble de ces éléments concentre les flux d'individus entre populations notamment de chauves-souris (groupe de mammifères protégés en France et pour certaines d'intérêt communautaire).

La conservation des éléments structurants inscrits à la révision du PLU de Montbazon participera au maintien de la trame verte et bleue sur le territoire communal, ainsi que les mesures de conservation visant à préserver le patrimoine naturel (habitats fonctionnels à la faune et à la flore). Ces objectifs se traduiront par la conservation, par l'évitement d'une protection de leurs emprises, à travers l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme ou le règlement.

Sur les zones densifiables dans le projet de révision du PLU, des aménagements paysagers et environnementaux seront à prévoir de manière à prendre en compte la restauration des liaisons vertes de la commune, soit par le renforcement des réseaux de haies ou soit par la création d'espaces ou linéaires verts intégrant des fonctionnalités (supports de reproduction – ressources alimentaires...) et une gestion extensive adaptée à la biodiversité locale.

A CONFIRMER PAR LE POLE URBA ET LES ELUS

2.3.2 Mesures de réduction

■ MR1 : Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

Les haies progressives et diversifiées ont une fonctionnalité très importante pour la faune fournissant aux espèces des corridors de déplacements mais également des supports de reproduction-refuge-alimentation (oiseaux avérés), à éviter. Ces haies sont des éléments structurants participant aux connectivités écologiques communales.

Les principales zones concernées par cette mesure se trouvent au niveau des secteurs à enjeux identifiés et au niveau des futurs aménagements paysagers et environnementaux (création d'espaces verts) sur la commune de Montbazon.

La trame verte urbaine devra être prise en compte dans le choix de localisation des futurs aménagements. Il conviendrait de préserver ou, le cas échéant, créer des continuités vertes (milieux arbustifs à arborés) en privilégiant les axes de connectivités écologiques potentielles identifiées, tout en y associant une bande herbacée sur une emprise minimale de 5m de large (zone tampon), 10 m étant à privilégier pour une plus-value des milieux herbacés.

Dans le cas du renforcement des connectivités écologiques ou création d'espaces verts, des espèces arbustives et arborées indigènes devront être implantées. Ce renforcement sera privilégié en continuité des haies/fourrés

existants sur les secteurs ou sur des secteurs favorables au déplacement des espèces (selon les cartes des connectivités écologiques de ce présent rapport) et selon les recommandations indiquées ci-dessous.

Pour la plantation ou le renfort d'arbres et d'arbustes qui constitueront les haies, plusieurs critères sont à prendre en considération :

- Le nombre de strates (plus le nombre est élevé plus le nombre de niches écologiques est important et plus la diversité spécifique augmente) ;
- La diversité des espèces utilisées (même principe d'augmentation de la richesse écologique) en tenant compte des essences composant les autres habitats (boisements) ;
- La qualité des espèces utilisées (il est important de veiller qu'au-delà des rôles de protection, les espèces plantées assurent aussi le nourrissage de la faune qu'elles abritent).

Les haies seront caractérisées par une densité végétale importante et par une hauteur minimale de 3,5 mètres ; elles permettront ainsi d'obtenir un écran végétal efficace.

La mesure s'appuiera dans un premier temps sur une dynamique naturelle. Dans ce cadre, aucun fauchage, ni élagage ne sera réalisé dans les secteurs concernés sur une bande large de 3 mètres à proximité d'une route. Les arbres et arbustes seront disposés en quinconce avec un espacement d'1,50 m permettant une densification rapide de la végétation.

Tableau 5. Liste des essences à utiliser pour les plantations de haies

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Fréquence régionale
<i>Acer campestre L.</i>	Erable champêtre, Acéraille	Indigène	TC
<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin	Indigène	TC
<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier, Avelinier	Indigène	TC
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine à un style	Indigène	TC
<i>Euonymus europaeus L.</i>	Bonnet-d'évêque	Indigène	TC
<i>Ilex aquifolium L.</i>	Houx	Indigène	TC
<i>Ligustrum vulgare L.</i>	Troène, Raisin de chien	Indigène	TC
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	Chèvrefeuille des bois	Indigène	TC
<i>Prunus avium L.</i>	Prunier merisier, Cerisier	Indigène	TC
<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	Indigène	TC
<i>Sambucus nigra L.</i>	Sureau noir	Indigène	TC
<i>Ulmus minor Mill.</i>	Petit orme, Orme cilié	Indigène	TC
<i>Viburnum opulus L.</i>	Viorne obier,	Indigène	C

Légende : AC : assez commune / C : commune / TC : très commune

■ MR2 : Préconiser un aménagement des espaces verts d'espèces indigènes locales et une gestion extensive

Sur les secteurs ouverts à de futurs aménagements, il est proposé de prévoir un aménagement différencié des espaces verts couplé à une gestion associée dans le but de réduire l'impact sur les espèces des milieux ouverts et d'offrir des habitats de substitution.

> Principe pour l'aménagement différencié des espaces verts de type prairial

Pour la création de ces espaces verts, la recolonisation spontanée par la végétation autochtone pourrait être adaptée selon l'habitat d'accueil de la mesure. Elle est en effet préférable pour de multiples raisons :

- Elle présente un coût et un temps de mise en œuvre plus faible car il n'y a pas besoin de se tourner en semences ou en plants et donc de les semer ou de les planter ;
- Elle fait intervenir des processus naturels de sélection des plantes les mieux adaptées aux conditions du terrain ;
- Les végétations qui en émergent sont variées et participent à la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique, phytocoenotique, spécifique et génétique ;
- Le climat tempéré de la région est bien adapté à la végétalisation naturelle car il permet à la végétation de coloniser relativement rapidement un substrat, sans risquer de trop forts dégâts liés notamment à l'érosion d'un sol nu.

Des indications pour l'aménagement des espaces verts de type prairie mésophile sont fournies ci-après. Selon la banque de graines du site considéré, il est possible qu'il faille effectuer un ensemencement afin d'obtenir une prairie revêtant un cortège proche de celui décrit dans les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire. Les graines choisies pour ce semis seront issues exclusivement d'espèces indigènes régionales.

Le tableau ci-après présente une liste d'espèces indigènes pouvant être utilisées pour la création de zones prariales de type mésophile. Aucune espèce exotique, envahissante ou non, ne devra être semée ou plantée et aucune espèce rare ou menacée ne devra être introduite afin de préserver les populations sauvages (risques de pollution génétique).

Tableau 6. Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Monocotylédones			
<i>Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. elatius</i>	Fromental élevé	S (L, NLP)	X
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode pinné	S (L)	X
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	S (L, NLP)	X
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	S (L, NLP)	X
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque ovine	S (L, NLP)	X
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	S (L, NLP)	X
<i>Lolium perenne L.</i>	Vraie vivace [Ray-grass commun]	S (L, NLP)	X
<i>Lolium multiflorum Lam.</i>	Vraie multiflore [Ray-grass d'Italie]	C	X
<i>Agrostis capillaris L.</i>	Agrostide capillaire	S (L, NLP)	P
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	S (L, NLP)	P
<i>Lolium ×boucheanum</i>	Ivraie de Bouché	C	P
<i>Phleum pratense L.</i>	Fléole des prés	S (L, NLP)	P
<i>Poa pratensis L. subsp. Pratensis</i>	Pâturin des prés	S (L, NLP)	P
Dicotylédones			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	S (L)	X
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de réglisse	S (L)	X
<i>Coronilla varia</i>	Coronille bigarrée	S (L)	X
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	S (L)	X
<i>Hippocratea comosa</i>	Hippocrépide à toupet	S (L)	X
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	S (L)	X
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	S (L)	X
<i>Plantago lanceolata L.</i>	Plantain lancéolé	S (L)	X
<i>Prunella vulgaris L.</i>	Brunelle commune	S (L)	X

Nom latin	Nom vernaculaire		
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	S (L)	X
<i>Gallium mollugo</i>	Gaillet dressé	S (L)	P
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	S (L)	P
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	S (L)	X
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve des bois	S (L)	X
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	S (L)	X
<i>Myosotis arvensis (L.) Hill</i>	Myosotis des champs	S (L)	P
<i>Ranunculus repens L.</i>	Renoncule rampante	S (L)	P
<i>Rumex acetosa L.</i>	Patience oseille	S (L)	P
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	S (L)	P
Dicotylédones légumineuses			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	S (L)	X
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	S (L)	X
<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle rampant	S (L)	X
<i>Vicia sativa L. subsp. <i>Segetalis</i></i>	Vesce des moissons	S (L)	P

Légende :

Provenance des espèces

S (L) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale)

S (L, NLP) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale, souche Non Locale Possible)

C : taxon d'origine Cultivé

Mode d'emploi de l'espèce

X : taxon entrant dans la composition de base du mélange

P : autre taxon possible pour le mélange

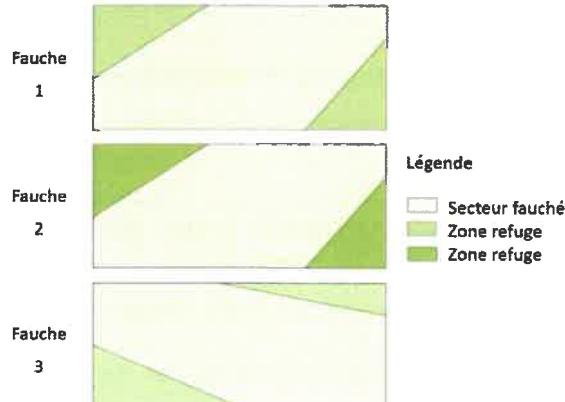
> Principe de gestion

Les prairies de fauche seront gérées de manière extensive, c'est-à-dire :

- En l'absence d'amendements ;
- Par fauche.

L'idéal sera de réaliser une seule fauche par an, aux alentours de début octobre.

Si une deuxième fauche doit être réalisée, elle aura lieu début juin. Cette fauche, plus précoce, favorisera le développement des dicotylédones et donc des plantes à fleurs, favorables aux insectes butineurs.



Exemple de rotation de zones refuges fauchées

De plus, il est impératif de prévoir des zones refuges. À cet effet le plan de fauche devra être réalisé sur le principe de la figure ci-dessus.

Les consignes à appliquer sont les suivantes :

1. Ne jamais réaliser de fauche centripète, c'est-à-dire en partant des bords de la prairie et en décrivant des cercles qui se terminent par le centre du terrain. Cela équivaut à piéger les animaux dans la parcelle fauchée ;
2. La hauteur de la fauche sera d'au minimum 10 cm ;
3. La vitesse de fauche n'excédera pas 10 km/h afin de laisser le temps aux animaux nicheurs au sol de fuir ;
4. Le reliquat de fauche (foin) sera laissé au sol quelques jours pour permettre aux graines de tomber au sol, puis sera exporté de la prairie après la coupe.

En ce qui concerne les dégagements de visibilité (à proximité des voies), la ~~tauche de certains secteurs pourra~~ débuter dès le début du mois de mai suivant l'avancement de la végétation. Les contraintes de sécurité prévalent quant à la définition des largeurs et des périodes de coupes.

2.3.3 Mesures de compensation

Compte-tenu du niveau d'impact résiduel atteint, **aucune mesure compensatoire n'est nécessaire dans le cadre de la révision du PLU de MONTBAZON (37).**

2.3.4 Mesures d'accompagnement (valeur ajoutée)

Les mesures indiquées ci-dessous constituent une plus-value pour le projet. Elles sont données à titre indicatif.

■ MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

Les secteurs voués à la densification ou aux aménagements, qu'ils se composent de milieux ouverts, de milieux arbustifs ou de zones arborées, sont susceptibles d'abriter des oiseaux, des reptiles et/ou des mammifères communs mais néanmoins protégés en période de reproduction. La réalisation de travaux au niveau de ces secteurs peut engendrer un dérangement de la reproduction.

Par conséquent, les travaux d'aménagement de ces secteurs devront débuter en dehors de la période de reproduction des oiseaux, soit un **démarrage entre août et fin février**.

■ MA 2 : Promouvoir la sensibilisation à l'écologie

Il pourra être intéressant d'aménager les projets d'urbanisation de façon à permettre leur utilisation par la faune et le développement de la biodiversité communale :

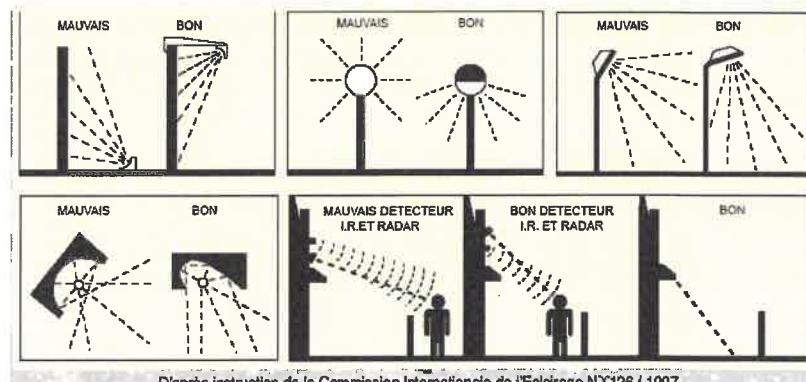
- Aménagement de circuits pédagogiques (panneaux explicatifs, panneaux éducatifs ou de loisirs, panneaux d'illustrations à thème ; par exemple : espèces remarquables présentes et leurs milieux fonctionnels associés, rôle pour les connectivités écologiques locales (TVB) ... ;
- Aménagement « d'espaces sauvages » tels que des zones de prairies fleuries et/ou des prairies de fauche tardive... préférentiellement le long des haies ou des connectivités écologiques identifiées notamment sur les secteurs étudiés ;
- Réalisation ou conservation d'aménagements pour la faune (nichoirs, tas de pierres pour les reptiles, tas de bois ou de feuilles pour les petits mammifères tels que le hérisson et les amphibiens...) : conservation des tas de bois ;
- Limitation de l'usage des engrains, herbicides et pesticides, espacement des tontes, des tailles des haies, etc.

■ MA 3 : Adapter l'éclairage public aux chiroptères et aux insectes

La mise en place d'un éclairage au niveau des nouvelles constructions peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris...). Certaines adaptations peuvent être réalisées afin de limiter cette pollution lumineuse.

• Nature du lampadaire

La forme du bafflage doit permettre de diriger et de concentrer le halo de lumière vers le bas. Il est ainsi conseillé de disposer de bafflages plats plutôt que bombés afin que la lumière ne soit pas réfractée en dehors de la zone à éclairer. De plus, la disposition d'un focalisateur sur les lampes permettra de diriger la lumière vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement.



D'après instruction de la Commission Internationale de l'Eclairage N°126 / 1997

• Nature des ampoules

Les ampoules à iodures métalliques engendrent une production importante de rayons ultraviolets qui attirent et déstabilisent l'entomofaune. Elles sont à proscrire. L'utilisation d'ampoules dont le spectre n'induit pas la production d'ultra-violets, est donc préférable (ampoules sodium basse ou haute pression peu puissantes, par exemple).

• Périodes d'illumination

L'illumination des futures zones urbanisées pourra être stoppée à partir de 23h ou l'intensité de l'éclairage fortement réduite afin de ne pas induire de perturbations sur l'avifaune nocturne et les chiroptères.

Ci-dessous un exemple de mise en lumière d'un parking de la ZAC du Val Joly (59), suivant les préconisations énoncées :



Ampoule Sodium basse pression



Ambiance générale



Focalisateur supérieur et latéral

2.3.5 Synthèse relative à l'incidence sur les habitats, la flore et la faune

Au regard des enjeux écologiques sur la commune de MONTBAZON (37), les éléments d'intérêt des secteurs voués à l'ouverture à l'urbanisation sur le territoire communale se concentrent sur la préservation des **zones fonctionnelles à une faune remarquable** (zones de reproduction et de repos), ainsi que la préservation des éléments participant à la **trame verte et bleue communale** et leurs fonctionnalités pour la faune remarquable.

Des mesures ERC-A ont été préconisées en ce sens pour leur bonne prise en compte dans la révision du PLU de MONTBAZON.

De fait, les recommandations de mesures décrites dans le présent rapport permettront d'éviter et de réduire l'impact global de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs ici étudiés.

CHAPITRE 3. IDENTIFICATION ET INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES RELATIFS AUX SITES NATURA 2000

3.1 Réseau Natura 2000

3.1.1 Rappel

3.1.1.1 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite **directive « Habitats-Faune-Flore »** prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la directive « Oiseaux » (79/409), forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Son objectif premier est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive « Habitats » et des habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ».

Ainsi, les Directives européennes sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

3.1.1.2 Evaluation des incidences Natura 2000

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Ainsi, tout programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'il est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (individuellement ou en raison de leurs effets cumulés) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de

conservation du(es) site(s) concerné(s). Sur la base de cette réglementation, les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit quant à elle étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont été recensés au sein et dans un rayon de 2 km autour du territoire communal, à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ils sont présentés à la section suivante.

3.1.2 Sites Natura 2000 sur la commune et à proximité

Aucune zone Natura 2000 n'est recensée au sein et/ou dans un périmètre de 5 km autour de la commune de MONTBAZON. Le site N2000 le plus proche est la ZPS n° FR2410022 « Champeigne » située à 8,6 km du territoire communal de Montbazon.

Les zones Natura 2000 les plus proches dans un rayon de 5 km sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 7. Inventaire des sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km

Type	Identité	Description	Distance à la ZIP (en km)	Surface (ha)
ZPS	-	Aucune site Natura 2000 de type ZPS n'a été identifié	-	-
ZSC	-	Aucune site Natura 2000 de type ZSC n'a été identifié	-	-

La carte page suivante localise le territoire communal étudié vis-à-vis des sites Natura 2000.

Carte 23 - Localisation des secteurs vis-à-vis des sites Natura 2000 p. 72

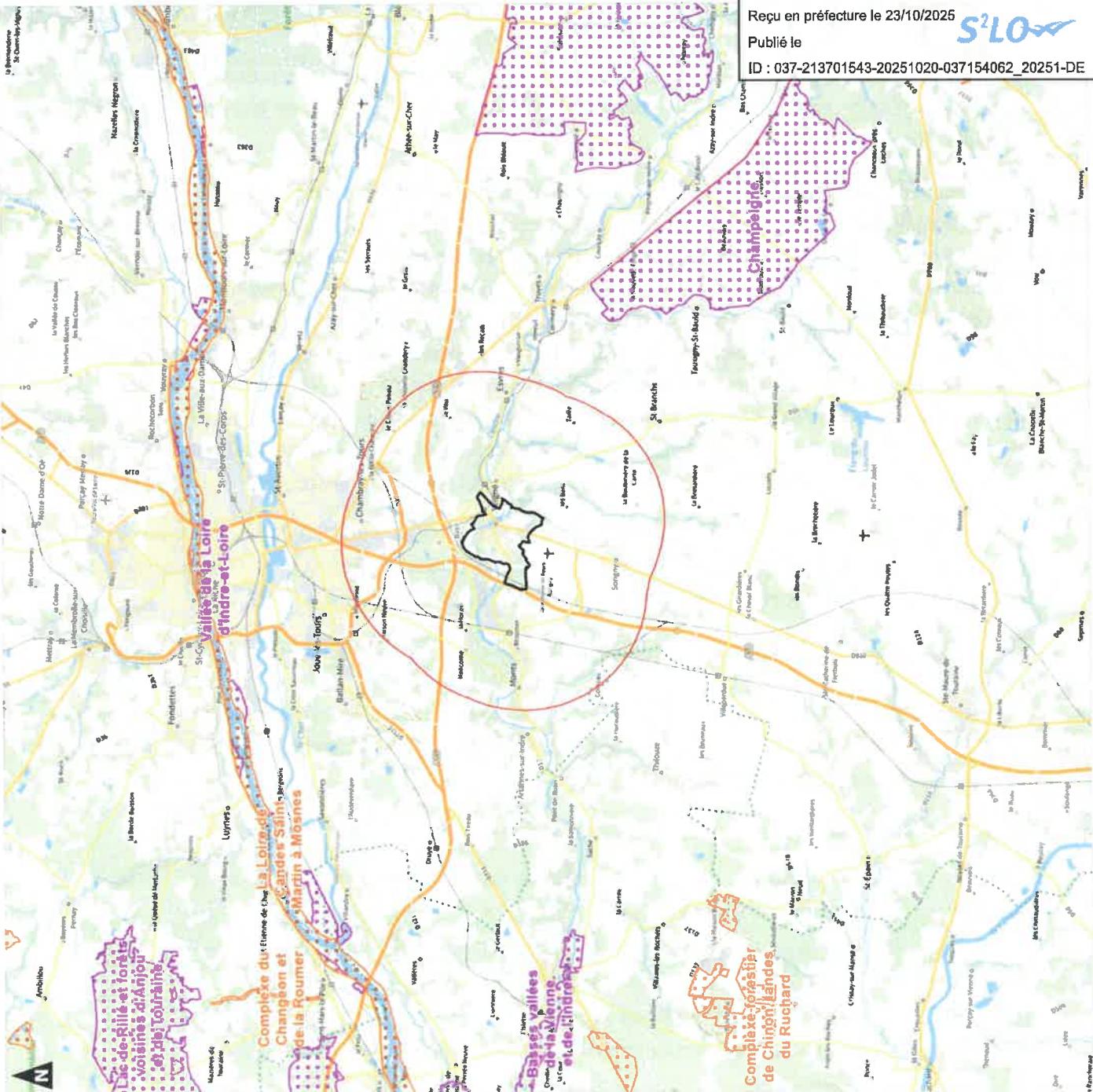
Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 037-213701543-20251020-037154062_20251-DE

S²LOW



Révision du PLU de Montbazon (37)

Violet écologique

Réseau Natura 2000



- Aire d'étude**
- Périmètre de 5kms autour de la commune
 - Commune de Montbazon
- Sites d'importance communautaire (SIC)**
- Zones de protections spéciale

0 5 10
Kilomètres

3.1.3 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire communal

Comme noté au chapitre précédent et rappelé ici, le territoire de la commune de MONTBAZON n'est pas directement concerné par la présence du réseau Natura 2000 au sein du département.

Le site N2000 le plus proche est la ZPS n° FR2410022 « Champeigne » située à 8,6 km du territoire communal. Pour rappel, les éléments ayant justifié la désignation du plus proche site N2000 reposent essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine telles que l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, la Caille des blés, les perdrix, les alouettes, les bruants, mais également les rapaces typiques de ce genre de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

Compte-tenu de la distance aux sites Natura 2000, de la nature des habitats et du contexte dans lequel s'insère le territoire communal de Montbazon les secteurs à densifier, les échanges sont limités entre les sites Natura 2000 les plus proches (enjeux sur l'avifaune des plaines) et le bourg de MONTBAZON.

Il conviendra, et particulièrement sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de cet espace remarquable, de porter une attention particulière aux milieux ouverts de type prairiaux ou agricoles, ainsi qu'au milieux boisés naturels (y compris les milieux bocagers). Les prospections de terrain ont été menées dans ce sens.

3.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000

Les principaux impacts potentiels susceptibles d'être générés par les projets d'urbanisation et d'aménagements au sein des secteurs étudiés concernent :

- la modification d'une partie des territoires de reproduction, de repos ou d'alimentation d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » et à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- la destruction ou la perturbation d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire situés aux abords des sites Natura 2000.

3.2.1 Analyse des raisons pour lesquelles la révision du PLU communal peut avoir ou non une incidence sur les sites Natura 2000

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000 ont été étudiés.

Nous nous sommes attachés à étudier, pour chaque espèce, sa présence avérée et la possibilité pour cette dernière, d'utiliser les secteurs concernés par le projet de PLU pour le bon accomplissement de son cycle biologique sur la base :

- de l'écologie de l'espèce ;
- de la nature et fonctionnalité des habitats présents sur les secteurs concernés par le projet de PLU ;
- du rayon d'action et des domaines vitaux des espèces nommé plus bas « aire d'évaluation spécifique ». Cet élément est issu des investigations réalisées par un groupe de scientifiques pour le compte de la DREAL en région Hauts de France, regroupées dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 » ;

- de la distance séparant le site Natura 2000 en question et les secteurs questionnés ainsi que les connexions possibles via des corridors (notamment les cours d'eau et les haies).

Compte-tenu de la distance aux sites Natura 2000, de leurs enjeux associés, ainsi que de la nature des habitats et du contexte dans lequel s'insère les secteurs à urbaniser, les échanges sont limités entre les sites Natura 2000 les plus proches (enjeux sur l'avifaune des plaines) et les secteurs voués à se densifier dans le cadre de la révision du PLU de MONTBAZON. Il est rappelé que le projet de PLU ne prévoit pas de nouvelles ouvertures à l'urbanisation.

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensatoire supplémentaires

Aucune mesure supplémentaire n'est à prévoir par rapport aux mesures relatives aux habitats et aux espèces, analysés au chapitre précédemment.

3.2.2 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel non significatif sur les habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches du territoire communal de MONTBAZON (37) : « Champeigne », situé à 8,6 km.

A cet effet, aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

Ainsi, le projet de révision du PLU de la commune, tel qu'il est prévu, n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de la flore, la faune et des habitats remarquables ayant justifié la désignation des sites Natura 2000, situés aux abords du territoire communal.

ANNEXES

Annexe 1 - Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore

Dans un premier temps, les données bibliographiques spécifiques au secteur sont essentielles afin d'appréhender les enjeux connus d'un territoire donné. Une recherche a été menée auprès de structures et ouvrages référents en la matière sur le territoire du projet.

Citons notamment :

- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et OpenObs ;
- Les bases de données Visionature.

Dans un second temps, des prospections ont été réalisées sur le site d'étude afin d'apprécier les usages locaux (reproduction, alimentation, déplacements) de la faune. Aucun échantillonnage de la biodiversité présente sur l'aire d'étude n'a été réalisé sur un cycle biologique complet.

Habitats

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au cours de prospections de terrain. À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté au Eunis (classification de référence en France et en Europe).

Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe I de la directive « Habitats »), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués, le cas échéant.

Flore

Les observations des espèces floristiques ont été réalisées en période d'observation optimale (mai – juillet). Seules des observations des espèces les plus dominantes et communes ont été effectuées de manière à caractériser les grands types d'habitats présents sur les secteurs analysés. Le cas échant, les espèces patrimoniales (espèces rares, espèces protégées, espèces déterminantes ZNIEFF) ont été, le cas échéant, cartographiées et géoréférencées.

En raison de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Cette étude ne fournit donc pas de liste exhaustive des espèces présentes sur l'aire d'étude, mais la représentation actuelle des habitats naturels des secteurs et leurs potentialités écologiques.

Limites de l'étude Habitats-flore

Les prospections correspondent à un échantillonnage de la flore présente ; un unique passage a été réalisé. Par ailleurs, certaines espèces dites « à éclipse » peuvent ne pas fleurir tous les ans et donc ne pas avoir été observées l'année des prospections.

Par ailleurs, en cas d'inaccessibilité au parcelle, l'identification des habitats a porté sur des observations réalisées depuis leurs abords immédiats en complément des données bibliographiques cartographiques disponibles.

Ainsi, il s'agit ici d'une évaluation des potentialités écologiques des secteurs étudiés. Les prospections n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Le recoupage des analyses de terrain avec les données bibliographiques permet cependant une connaissance relativement claire des potentialités écologique du site.

Annexe 2 - Méthodologie d'étude relative à la faune

Dans un premier temps, les données bibliographiques spécifiques au secteur sont essentielles afin d'appréhender les enjeux connus d'un territoire donné. Une recherche a été menée auprès de structures et ouvrages référents en la matière sur le territoire du projet.

Citons notamment :

- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et OpenObs ;
- Les bases de données Visionature.

Dans un second temps, des prospections ont été réalisées sur le site d'étude afin d'apprécier les usages locaux (nidification, alimentation, déplacements) de la faune. Aucun échantillonnage de la biodiversité présente sur l'aire d'étude n'a été réalisé sur un cycle biologique complet.

Avifaune

Les oiseaux sont soumis aux rigueurs du temps et sont donc contraints à utiliser le site d'une manière pouvant être radicalement différente par beau ou mauvais temps. Afin d'appréhender le fonctionnement global du site, les conditions météorologiques ont été relevées lors des prospections.

Ainsi, lors de la visite, plusieurs paramètres sont relevés :

- La température ;
- La force et la direction du vent ;
- La nébulosité ;
- Les précipitations.

Pour les espèces diurnes, les inventaires sont réalisés lorsque l'activité des oiseaux est maximale, soit le matin dès les premières heures du jour jusqu'à 4 heures après le lever de soleil. Lors de l'écoute, l'observateur, immobile, note pendant une durée déterminée tous les contacts (sonores et visuels) avec les oiseaux. En parallèle, tout indice indirect (pelote de réjection, cadavre sur la voirie, ...) a été pris en compte.

Les observations d'espèces patrimoniales y ont été référencées et cartographiées.

Amphibiens

Différents habitats favorables à l'estivage et à l'hibernation des amphibiens peuvent être disponibles sur ou aux abords du secteur étudié : boisements, tas de branchages, talus, murets et réseau de haies multistrates.

Dans un premier temps, la totalité de des milieux arbustifs à arborés et des milieux anthropisés est prospectée afin de repérer les milieux favorables au repos et à la reproduction potentielle des amphibiens.

Reptiles

Le secteur étudié présente des éléments potentiellement attractifs pour les reptiles tels que des lisières bien exposées ; ils offrent des points d'ensoleillement idéaux pour la thermorégulation des individus.

La recherche des reptiles a été réalisée par observation directe aux niveaux des éléments cités précédemment. Lorsque cela était possible les pierres-bois ont été soulevées pour vérifier la présence éventuelle de certains reptiles.

Insectes

L'activité des insectes, et notamment des imagos (adultes) est plus importante durant les périodes printanière et estivale.

Leur inventaire a consisté à la réalisation de transects au sein des différents habitats en présence dans le secteur d'étude, avec une préférence au niveau des habitats les plus favorables (milieux arbustifs, marges/bandes herbacés).

L'identification des espèces a été réalisée par contact visuel ou capture temporaire au filet à papillons, avec une préférence pour la première technique pour les espèces les plus communes.

Concernant les espèces saproxylophages, une recherche de traces et d'indices de présence (élytres, pattes...) ou de larves a été conduite de manière opportuniste au niveau des arbres morts ou sénescents.

Mammifères

Les mammifères terrestres utilisent une grande partie des milieux : ouverts, arbustifs, forestiers, aquatiques... Leur inventaire repose sur des observations directes et sur des indices de présence (empreintes, coulées, fèces, terriers, reliefs de repas ou encore cadavres). Les petits mammifères (insectivores, rongeurs, carnivores...) protégés d'intérêt patrimonial, ainsi que les habitats qui leur sont favorables, ont été recherchés. La recherche d'arbres à cavités, ainsi que des traces et d'indices de présence (coulées, guanos de chauves-souris) au niveau des réseaux de haies et des milieux arborés a été conduite au niveau des arbres morts ou sénescents.

Limites de l'étude faune

Les prospections correspondent à un échantillonnage de la biodiversité présente sur le périmètre d'étude ; un unique passage a été réalisé (période optimale pour l'observation des insectes, des reptiles et des mammifères terrestres). Les prospections n'ont pu cibler l'ensemble de la période optimale d'observation de certains groupes faunistiques tels que les oiseaux nicheurs ou les amphibiens par exemple. Des espèces ont pu passer inaperçues ; en particulier celles mentionnées aux données bibliographiques spécifiques au secteur et les autres espèces d'oiseaux nicheurs.

Par ailleurs, en cas d'inaccessibilité au parcelle, l'identification des habitats a porté sur des observations réalisées depuis leurs abords immédiats en complément des données bibliographiques cartographiques disponibles. Les potentialités d'accueil aux espèces ont été analysées. Ainsi, cette étude ne fournit donc pas de liste exhaustive des espèces présentes sur l'aire d'étude, mais elle vise à caractériser les potentialités en termes d'accueil de la biodiversité.

Les groupes étudiés permettent de rentre compte de la diversité des secteurs étudiés et constituent des critères suffisant nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques. Il s'agit ici d'une évaluation des potentialités écologiques de la zone. Les prospections n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Le recoupage des données de terrain avec les données bibliographiques spécifiques au secteur permet cependant une connaissance relativement claire des potentialités écologique d'un site.

Annexe 3 - Dates de prospection écologique

Commune : Montbazon (37)

Conditions météorologiques des passages sur site :

DATES de passage	Tmax (en °c)	Tmin (en °c)	Couverture nuageuse (en %)	Force-vent	Précipitation (en mm)	Direction du vent
17/04/2023	3	16	90	0-2	0	sud

Annexe 5 - Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques

Suite aux expertises de terrain, les données relevées sont analysées afin de déterminer les secteurs à enjeux comme les stations d'espèces remarquables, les couloirs de déplacements, les zones de nidification ou de stationnement pour l'avifaune ou encore les zones de déplacement, de chasse et les gîtes pour les Chiroptères.

Le travail est mené en 2 étapes :

- **Etape 1 : Identifications des espèces/habitats à enjeux par période ;**
- **Etape 2 : Identification des entités géographiques à enjeux pour chaque groupe étudié puis pour tous les groupes confondus.**

■ Etape 1 : Identifications des espèces/habitats à enjeux par période

Dans le cadre de l'étape 1, les résultats de terrain obtenus sont comparés à des référentiels d'interprétation régionaux et nationaux permettant de mettre en avant les espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées. Dans ce cadre, les espèces dites patrimoniales (c'est-à-dire présentant un enjeu à l'échelle régionale et/ou nationale) sont mises en avant et représentées sur les cartes par période du cycle biologique. Le tableau ci-après synthétise les critères de patrimonialité retenus pour chaque groupe étudié selon les listes de statuts et autres référentiels disponibles sur le territoire en question.

Grilles d'évaluation des enjeux patrimoniaux, par groupe taxonomique concerné par ce rapport

PATRIMONIALITÉ						
Habitats/Flore					Cas particulier Habitats/Flore	
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale (LRR)	Déterminant(e) ZNIEFF	À défaut de donnée suffisante (DD sur LRR) Statuts de rareté région	À défaut de LRR ou statuts de rareté locaux Liste Rouge Nationale Ou Liste Rouge Européenne
Niveau 4 (Très fort)	PNA / LIFE +		CR		D - E	CR
Niveau 3 (Fort)	PRA	EIC P	EN		RRR	EN
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU		RR	VU
Niveau 1 (Faible)			NT	X	AR, R	NT
Non patrimonial			LC		CC à PC	LC

Oiseaux							
	LC	NT	VU	EN	CR	OI ou PNA	
Période de nidification	LRR/LRN/LRE nicheurs (certains, probables, possibles)	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	Niveau 4 (Très fort)	Niveau 2 (Modéré)
	LRR/LRN/LRE non nicheurs (statut le plus élevé s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	
Avifaune (suite)	LRN hivernants	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	Niveau 4 (Très fort)	Niveau 3
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (statut le plus élevé s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3	

Période de migration	LRN de passage	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	(Fort)	(Très fort)
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (statut le plus élevée s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)

Chiroptères						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)			CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)		EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU		AR
Niveau 1 (Faible)	PNA / PRA / Life +		NT	NT	X	AC
Non patrimonial			LC	LC		PC - C - CC

Reptiles, amphibiens, mammifère terrestres						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU		AR
Niveau 1 (Faible)			NT	NT	X	AC
Non patrimonial			LC	LC		PC - C - CC

Entomofaune						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU	X	AR
Niveau 1 (Faible)			NT	NT		PC
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC

Ci-après est fournie la grille d'évaluation des enjeux réglementaires au regard du droit français.

Grilles d'évaluation des enjeux réglementaires, par groupe taxonomique concerné par ce rapport

PROTECTION		
Habitats		
	Protection	
Niveau 2 (Modéré)	APHN*	
Non Protégé	<i>*Depuis l'arrêté du 19 décembre 2018, certains habitats naturels inscrits à cet arrêté peuvent faire l'objet, en France métropolitaine, d'une protection à travers un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN)</i>	

Flore		
	Protection individus (Art. 1)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 3 (Fort)	PN	
Niveau 2 (Modéré)	PR	N/C
Niveau 1 (Faible)	PD	N/C
Non Protégé		N/C

Art. 1 et 2 : cf. Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national

Oiseaux		
	Protection individus (Art. 4)	Protection habitats & individus (Art. 3)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PN	
Non Protégé		

Art. 4 et 3 : cf. Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, version abrogée le 6 décembre 2009

Chiroptères		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)	N/C	
Niveau 1 (Faible)	N/C	PN
Non Protégé	N/C	

Art. 3 et 2 : cf. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012

Amphibiens et reptiles		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PN	
Non Protégé		

Art. 2 et 3 : cf. Arrêté du 8 janvier 2021 qui modifie l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire

Mammifères terrestres (hors chiroptères)		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)	N/C	
Niveau 1 (Faible)	N/C	PN
Non Protégé	N/C	

Art. 3 et 2 : cf. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012

Entomofaune		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PR (IDF)	
Non Protégé		

Art. 3 et 2 : cf. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, version consolidée au 06 mai 2007

Notons que des points de pondération peuvent être attribués à dire d'expert aux niveaux d'enjeux obtenus, en fonction des appréciations spécifiques au niveau local et des périodes d'observation. Ainsi, le niveau d'enjeu régional obtenu peut être modulé de -1 ou + 1 niveau afin d'obtenir le niveau d'enjeu stationnel. Par exemple, une espèce d'oiseau patrimoniale en période de reproduction qui ne serait pas nicheuse aura un enjeu modulé avec un point de pondération négatif, soit -1 niveau.

■ Etape 2 : Identification des entités géographiques à enjeux

L'étape 2, de spatialisation des enjeux, consiste en une évaluation par groupe et par période (hiver, printemps...), des enjeux écologiques à l'échelle de chacune des entités géographiques. Cette étape 2 se découpe en 2 phases présentées ci-dessous.

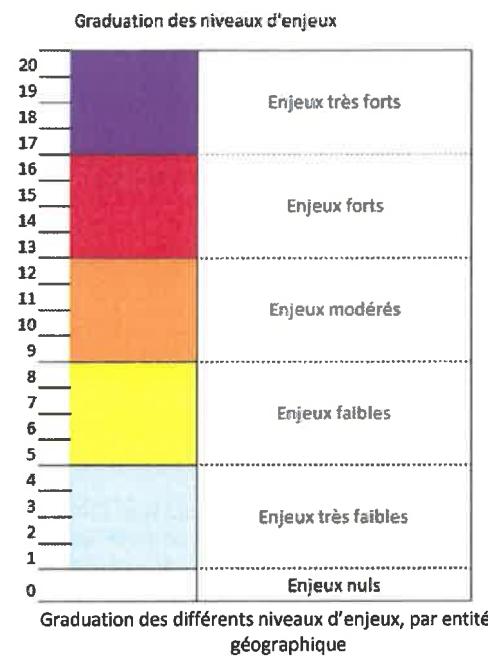
• Phase a : Enjeu par entité géographique pour chaque groupe et pour chaque période

Les enjeux associés à la fonctionnalité écologique, aux habitats, à la flore et à chacun des groupes faunistiques étudiés ont été évalués de manière indépendante les uns, des autres.

Cette évaluation se fait à l'aide d'une grille développée par auddicé sur la base des retours d'expérience des écologues du Service Biodiversité, et d'une analyse critique des ressources bibliographiques disponibles. Cette grille d'évaluation est basée sur le croisement de plusieurs critères relatifs à :

- La patrimonialité et la protection des habitats, de la flore et des groupes faunistiques inventoriés ;
- La fonctionnalité de l'habitat pour le groupe taxonomique considéré ;
- La responsabilité / l'intérêt du site pour les espèces patrimoniales concernées à une échelle plus large (régionale, nationale...).

Elle a été construite afin de guider l'évaluation de manière objective et argumentée.



Les critères utilisés varient selon les groupes, afin de prendre en compte les paramètres les plus pertinents en fonction des spécificités biologiques et écologiques de chacun.

Les enjeux sont définis et hiérarchisés indépendamment des impacts potentiels d'un éventuel projet.

Cette grille permet d'attribuer pour chaque groupe taxonomique et pour chaque entité géographique constituant le site, un niveau d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort ou très fort - cf. schéma ci-contre).



Exemple simplifié de synthèse des enjeux de l'entomofaune par entité géographique

Cette « phase a » se formalise à travers une série de cartes des enjeux par entités géographiques et par groupe.

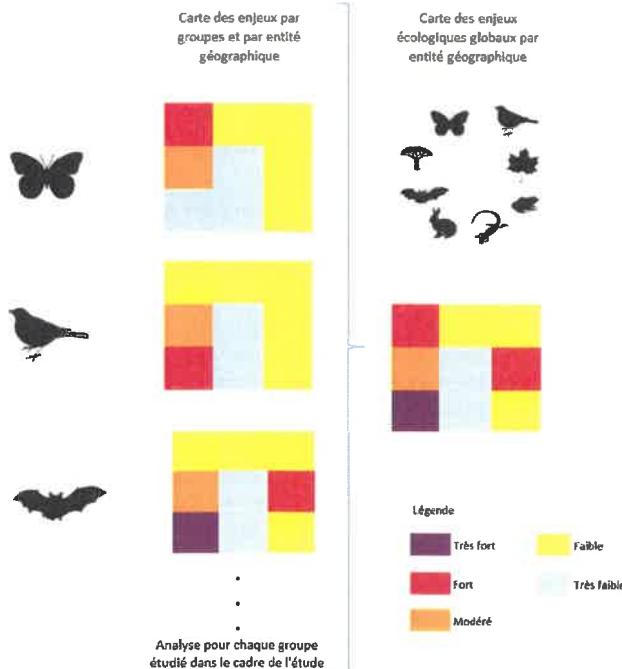
Chaque carte produite correspond à la spatialisation des enjeux relatifs à un groupe (l'avifaune, entomofaune...) à l'échelle de l'entité géographique.

- Phase b : Enjeux globaux par entité géographique

La « phase b » consiste en une synthèse des enjeux écologiques globaux par entité géographique.

La détermination du niveau global d'enjeu est simple : l'enjeu global retenu correspond au niveau d'enjeu le plus élevé enregistré sur tous les groupes étudiés et évalués.

Le schéma ci-contre illustre la méthodologie d'attribution du niveau d'enjeu global à l'échelle des entités géographiques.



Exemple simplifié de synthèse globale des enjeux à l'échelle des entités géographiques

Annexe 4 - Référentiels utilisés dans ce rapport

• Référentiels

Les espèces patrimoniales (espèces rares, espèces protégées, espèces déterminantes ZNIEFF) ont été recherchées selon les listes de statuts concernant le territoire en question.

Dans le cas d'une étude située en région Centre Val-de-Loire, les statuts de protection, de menaces utilisées pour la faune sont notés ci-dessous.

Les textes européens :

- DO : Directive 79/409 (dite directive « Oiseaux ») du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I (DO1) ;
- DH : Directive 92/43 (dite directive « Habitats ») du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes I (DH1), II (DH2) et IV (DH4) ou encore V (DH5).

Les textes nationaux :

- PN : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, version abrogée le 6 décembre 2009 ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012 ;
- PN : Arrêté du 8 janvier 2021 qui modifie l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, version consolidée au 06 mai 2007 ;
- PN : Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- PN : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- PNm : Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant les espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Les textes régionaux concernent :

- PR : Arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale.

Les référentiels définissant le degré de menace concernant :

Pour la faune, la flore et les habitats naturels :

- Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre (Nature Centre, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, 2014).

Pour la faune :

- LRM : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- LRE : European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. 2015. 67 p. Birdlife International (2015) ;
- LRE : La liste rouge européenne des rhopalocères (IUCN, 2012) et des odonates (IUCN, 2010) ;
- LRN : Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine : nicheurs, de passage et hivernants (IUCN France, MNHN&SHF, 2016) ;
- LRN : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2017) ;
- LRN : Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2015) ;
- LRN : Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2012) ;
- LRN : Liste rouge libellules de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2016) ;
- LRN : Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2009) ;
- LRN : Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (IUCN France, MNHN & SHF, 2012) ;
- LRN et LRR : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques des Orthoptères de France (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) ;
- LRR : Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (CSRPN, UICN 2013) ;
- LRR : Liste rouge des amphibiens de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des reptiles de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des chauves-souris de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mammifères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des poissons de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des lépidoptères de la région Centre (CSRPN, UICN, actualisation 2013) ;
- LRR : Liste rouge des odonates de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;

- LRR : Liste rouge des orthoptères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mollusques de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- ZNIEFF : Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN, DREAL 2012) ;
- ZNIEFF : Liste des oiseaux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 28 avril 2016) ;
- ZNIEFF : Liste des chauves-souris déterminantes en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 2015) ;
- RARETE : Les oiseaux rares en 2007 en région Centre (NIDAL ISSA, CHR Centre, 2007).

• Abréviations

Sont décrites ci-après les abréviations couramment retrouvées dans ce rapport :

Statuts de menace :

Liste Rouge Régionale (LRR)

et Liste Rouge Nationale

(LRN)

RE = Éteint dans la région

CR = En danger critique

d'extinction

EN = En danger d'extinction

VU = Vulnérable

NT = Quasi menacée

NA = Non applicable

DD = Données insuffisantes

LC = Préoccupation mineure

Statuts de rareté :

E = Extrêmement rare

RR = Très rare

R = Rare

AR = Assez rare

AC = Assez commun

CC = Extrêmement commun

Autres :

PNA = Plan National d'Action

PRA = Plan Régional d'Action

LIFE + = L'Instrument Financier pour l'Environnement de l'UE

Protection (cf. tableau ci-après)

C = espèce chassable

PN1-PN2-P-PN = espèce protégée

N = espèce susceptible d'être classée nuisible

EIC P = Espèce d'Intérêt Communautaire

Prioritaire"

HIC P = Habitat d'Intérêt Communautaire

Prioritaire"

EIC = Espèce d'Intérêt Communautaire

HIC = Habitat d'Intérêt Communautaire

La directive « Habitats »

DH2 = Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

DH4 = Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

DH 5 = Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Convention de Berne (Convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, généralement dite « Convention de Berne ») :

Annexe II : espèces de faune strictement protégées faisant l'objet de mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour en assurer la conservation particulière.

Annexe III : espèces de faune faisant l'objet de mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour leur protection.

Arrêté du 19 novembre 2007

PN1 - Art 2 : Sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; Sont interdits, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens

PN2 - Art 3 : Sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens

- Art 4 : Est interdite, la mutilation des animaux ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens

- Art 5 : Est interdite, la mutilation des animaux ; Sont interdits, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens

La directive « Oiseaux »

OI = Annexe I : Espèce figurant à l'Annexe 1 de la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages et faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

OII = Annexe II : Espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties (A et B) : la partie A concerne les espèces qui peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que la partie B énumère les espèces qui ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

OIII = Annexe III : Espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (partie A) ou peuvent être autorisés (partie B) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Annexe 6 - Relevés faunistiques

Commune : Montbazon (37)

Légende : Les espèces inventoriées sont classées par ordre alphabétique de nom français.

Avifaune

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL/REGIONAL								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Oiseaux"	Statut juridique français	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Liste rouge des oiseaux hivernants de France	Liste rouge des oiseaux de passage de France	LRR Centre Nicheurs	Spécies déterminantes ZNIEFF CENTRE
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	-	LC	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	OII	-	-	-	LC	NA	-	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	OII	-	-	-	LC	NA	-	LC	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	-	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	OII	-	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII	-	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	-	LC	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	OII	-	-	-	LC	-	-	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII ; OIII	-	-	-	LC	LC	NA	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Erythacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	PN (art. 3)	-	-	VU	-	NA	LC	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	PN (art. 3)	-	-	LC	-	-	LC	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	OII	-	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	PN (art. 3)	-	-	VU	NA	NA	LC	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	OII	-	-	-	NT	LC	NA	NT	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	PN (art. 3)	-	-	VU	NA	NA	LC	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	-	LC	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	OII	-	-	-	LC	LC	NA	LC	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	OII ; OIII	-	-	-	LC	-	-	NE	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	PN (art. 3)	-	-	NT	-	DD	LC	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	PN (art. 3)	-	-	NT	-	DD	LC	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	PN (art. 3)	-	-	VU	NA	NA	NT	-
<i>Columba livia domestica</i>	Pigeon biset urbain	OII	-	-	-	-	-	-	NE	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	NA	LC	-

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL/REGIONAL							
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	-	PN (art. 3)	-	-	LC	NA	-	LC

Insectes

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL/REGIONAL							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat-Faune-Flore"	Statut juridique français	Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge régionale - Centre	ZNIEFF Déterminantes - Centre	
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	-	-	-	-	-	
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	4	-	-	LC	-	-	

Reptiles

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL/REGIONAL							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat-Faune-Flore"	Statut juridique français	Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge régionale - Centre	ZNIEFF Déterminantes - Centre	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	CDH4	NAR2	LC	-	-	LC	-	

Mammifères

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL/REGIONAL							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat-Faune-Flore"	Statut juridique français	Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge régionale - Centre	ZNIEFF Déterminantes - Centre	
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	NM2	LC	-	-	LC	-	
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	LC	-	-	-	LC	-	
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	LC	-	-	-	LC	-	